

PARLEMENT EUROPEEN

**DIRECTION DE LA DOCUMENTATION PARLEMENTAIRE
ET DE L'INFORMATION**

CAHIERS MENSUELS DE DOCUMENTATION EUROPEENNE

S O M M A I R E

	<u>Page</u>
I - <u>GOVERNEMENTS ET PARLEMENTS</u>	
Chronologie	1
<u>Allemagne</u>	
Le gouvernement fédéral et la Conférence du Commonwealth	2
<u>Italie</u>	
Question de M. Ferretti sur la controverse Adenauer/MacMillan	2
<u>Pays-Bas</u>	
1 - Le discours du trône	3
2 - Note gouvernementale sur l'aide au développement.	3
3 - La démission de M. Spierenburg	4
II - <u>PROBLEMES GENERAUX DE L'INTEGRATION EUROPEENNE</u>	
Chronologie	7
1 - La visite officielle du président de Gaulle en R.F.A.	8
2 - La coopération franco-allemande	11
3 - L'intégration politique de l'Europe	12
4 - L'intervention de M. Piccioni à l'O.N.U.	19
5 - Marché commun et autorité supranationale	19
6 - Le groupe socialiste demande un renforcement des pouvoirs du P.E.	21
7 - La C.G.T. italienne et le Marché commun	23
8 - Les communistes italiens et le Marché commun	23
9 - La force atomique française	23
III - <u>ASSOCIATION ET ADHESION AUX COMMUNAUTES</u>	
Chronologie	25
<u>Grande-Bretagne</u>	
1 - MacMillan expose les avantages d'une adhésion à la C.E.E.	26
2 - La Conférence du Commonwealth	27
3 - Malte souhaite devenir membre de la C.E.E.	35
4 - Rencontre Luns-Spaak à Bruxelles	35
5 - Déclaration du Lord-Chancelier concernant la C.E.E. et la souveraineté britannique	36
6 - Congrès du parti libéral britannique à Llandudno.	36
7 - Les Trades Unions et l'adhésion à la C.E.E.	37
8 - Les syndicats britanniques et l'adhésion à la C.E.E.	37
9 - Le Conseil de l'Europe et l'élargissement des Communautés	38

	<u>Page</u>
<u>Suisse</u>	
10 - Les conditions posées par la Suisse pour une association	39
<u>Surinam</u>	
11 - L'aide de la C.E.E. au Surinam	40
IV - <u>RELATIONS EXTERIEURES</u>	
Chronologie	43
1 - Prise de position du groupe socialiste du P.E. .	44
<u>Amérique latine</u>	
2 - Le traité de libre-échange de l'Amérique latine et le Marché commun	44
<u>Pakistan</u>	
3 - Entretien de Gaulle-Ayoub Khan	45
<u>Etats-Unis</u>	
4 - Prise de position du président de la Banque internationale	46
<u>URSS</u>	
5 - Krouchtchev et le Marché commun	47
6 - L'URSS et l'Europe occidentale	49
7 - Le Marché commun vu par les économistes soviétiques	50
V - <u>MARCHE COMMUN ET POLITIQUE ECONOMIQUE</u>	
Chronologie	53
1 - Déclaration de M. Peyrefitte au sujet des conséquences de la politique agricole commune	54
2 - Une critique du Conseil néerlandais de l'agriculture	54
VI - <u>AFFAIRES SOCIALES</u>	
Chronologie	55

Chronologie

- 4 septembre Note du gouvernement néerlandais sur l'aide au développement
- 7 septembre Conférence des ambassadeurs italiens dans les pays de la C.E.E. et en Grande-Bretagne
- 18 septembre Discours du trône de la Reine Juliana
- 20 septembre Prise de position du gouvernement allemand au sujet de la conférence du Commonwealth
- 22 septembre - Note du ministère italien des Affaires étrangères sur des résultats de la conférence du Commonwealth
- Questions de parlementaires néerlandais à leur gouvernement, concernant la démission de M. Spierenburg, membre de la Haute Autorité

Les gouvernements et les parlements

Allemagne

Le gouvernement fédéral et la conférence du Commonwealth

Au nom du gouvernement fédéral, le 20 septembre à Bonn, le chef de service de presse fédéral a déclaré qu'il se félicitait des résultats de la conférence du Commonwealth, qui permettront de poursuivre les négociations en vue de l'adhésion de la Grande-Bretagne à la C.E.E. Il ressort d'un premier examen du communiqué final de la Conférence de Londres que l'adhésion de la Grande-Bretagne à la C.E.E. pose au Commonwealth un grand nombre de problèmes, en raison de la disparité des intérêts des Etats membres. A chacun de ces problèmes, on peut cependant trouver une solution, non seulement sur la base des traités de Rome, mais aussi dans le cadre d'accords internationaux de politique commerciale.

Tous les partenaires, a déclaré le chef du service de presse, se rendent parfaitement compte de ce que l'adhésion de la Grande-Bretagne à la C.E.E. entraînera des changements dans la situation actuelle. La pratique économique prouve qu'un marché plus vaste est profitable à tous. Il est donc permis de supposer qu'après une période de transition et d'adaptation relativement courte, l'adhésion britannique à la C.E.E. aura des répercussions favorables dans tout le Commonwealth.

("VWD-Europa" du 21 septembre 1962)

Italie

Question de M. Ferretti sur la controverse Adenauer-Macmillan

M. Ferretti, socialiste, a demandé au ministre des Affaires étrangères, à propos de la controverse entre le Chancelier Adenauer et le Premier ministre Macmillan, s'il ne serait pas opportun qu'il fasse une déclaration qui engage le gouvernement à agir promptement et sans hésitation pour aider et hâter la participation de l'Angleterre à l'intégration économique et politique de l'Europe. Une telle déclaration s'impose du fait de la tentative, maintenant manifeste, de retarder et d'empêcher, notamment sur le plan politique, cette participation que la majorité du peuple et du parlement allemands, s'opposant en cela aux déclarations imprudentes du Chancelier, juge indispensable pour la création d'une Europe libre et capable de faire front avec succès au bloc soviétique.

(Sénat de la République)

Pays-Bas

1 - Le discours du trône (18 sept.)

On trouvera ci-après quelques extraits du programme gouvernemental pour la nouvelle année parlementaire, défini par Sa Majesté la Reine devant les Etats généraux.

"...L'application des traités relatifs aux Communautés européennes continue à exiger un maximum d'efforts. On ne peut porter atteinte aux principes de ces traités. Le gouvernement attache beaucoup d'importance à l'adhésion du Royaume-Uni, notamment, mais d'autres Etats également, à ces Communautés, et à la conclusion de traités d'association avec les pays qui ne peuvent devenir membres à part entière mais dont l'association peut être envisagée. De l'avis du gouvernement, la coopération politique devra autant que possible s'inspirer des formes de coopération existantes. Les résultats des négociations en vue de l'adhésion du Royaume-Uni aux Communautés européennes exerceront une grande influence sur la réalisation d'un accord entre tous les gouvernements intéressés au sujet des grands principes de la future union politique.

Une fois de plus, la coopération au sein du Benelux s'est révélée très précieuse en matière économique et politique..."

"...Le gouvernement est heureux de faire état des excellentes relations qu'entretiennent les trois pays de notre Royaume. Etant donné les efforts que font le Surinam et les Antilles néerlandaises pour promouvoir leur développement économique et social, nous nous réjouissons de ce que l'association du Surinam à la Communauté économique européenne soit un fait accompli. On peut espérer que l'association des Antilles néerlandaises se réalisera également à bref délai..."

"...Il est très important pour l'agriculture que le marché européen agricole prenne forme. La concurrence s'en trouvera certes aggravée, mais de nouvelles perspectives s'ouvriront à nous. Il appartient désormais à l'agriculture d'assurer l'accroissement de la productivité et l'amélioration de la qualité. Le gouvernement soutiendra vigoureusement son action, notamment en améliorant les conditions de production".

2 - Note gouvernementale sur l'aide au développement (4 sept.)

M. Luns, ministre des affaires étrangères, a présenté à la Deuxième Chambre une note donnant un aperçu général du problème de l'aide aux pays en voie de développement.

Eu égard à l'ampleur des besoins de ces pays, le gouvernement est d'avis qu'il y a lieu d'augmenter considérablement les divers crédits à allouer.

La note donne ensuite un aperçu des huit programmes de mise en oeuvre de la politique néerlandaise d'assistance. Pour quatre de ces programmes, la contribution néerlandaise sera considérablement augmentée.

Les quatre autres programmes sont tout nouveaux. Ils portent sur des projets bilatéraux d'assistance technique, sur la participation à des consortiums de la banque internationale sur la garantie des crédits de financement à long terme accordés par le secteur privé en vue de favoriser les exportations dans les pays en voie de développement et enfin, sur une initiative néerlandaise tendant à la création d'un institut international chargé de planifier le développement social, auquel l'Etat accorderait une subvention.

Le gouvernement néerlandais n'est pas partisan du système des prêts assortis de conditions, mais si les Etats-Unis et certains pays européens continuent de subordonner l'octroi de leur assistance à des conditions précises, le gouvernement se verra contraint de réviser sa position.

(Note sur l'assistance à des pays en voie de développement, 1961/1962, n° 6817)

3 - La démission de M. Spierenburg

Répondant à des questions écrites posées par M. Nederhorst (socialiste) au sujet de la démission de M. Spierenburg de ses fonctions à la Haute Autorité de la C.E.C.A., le ministre néerlandais des affaires étrangères a notamment déclaré que M. Spierenburg avait récemment informé le gouvernement néerlandais de son intention d'abandonner, pour des raisons personnelles, les fonctions qu'il exerce à la Haute Autorité. Sachant que M. Spierenburg était disposé à se remettre au service de l'Etat néerlandais, le gouvernement lui a proposé, après l'avoir consulté, un poste à l'étranger. Quant à la question de savoir si le gouvernement néerlandais proposera un candidat au poste laissé vacant par M. Spierenburg, on ne peut encore y répondre, a déclaré le ministre.

Le ministre des affaires étrangères a insisté sur le fait que le gouvernement néerlandais n'a nullement pesé sur la décision de M. Spierenburg. Il a toujours veillé à ce qu'il ne soit porté atteinte en rien au prestige de la Haute Autorité.

(Supplément du compte rendu des débats ("Handelingen") de la Deuxième Chambre)

A l'occasion de la démission de M. Spierenburg, la Haute Autorité de la C.E.C.A. a publié le 26 septembre dernier, le communiqué suivant :

"Le gouvernement du Royaume des Pays-Bas a invité

M. Dirk P. Spierenburg qui, depuis 1952, remplit les fonctions de membre et, depuis 1958, celles de vice-président de la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, à accepter à nouveau une fonction au service de l'Etat néerlandais.

M. Spierenburg, tout en regrettant de devoir quitter ses fonctions de vice-président de la Haute Autorité, après avoir consacré le meilleur de ses forces au développement de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, a pris, entre autres, pour des motifs d'ordre personnel, la décision de donner suite à l'invitation du gouvernement néerlandais.

En conséquence, M. Spierenburg a prié les six gouvernements, par lettre datée d'hier, tout en les remerciant de la confiance dont ils ont fait preuve à son égard, de bien vouloir accepter sa démission.

On sait que le Traité de la Communauté européenne prévoit dans son article 10 que les membres de la Haute Autorité restent en fonction jusqu'à leur remplacement. C'est pourquoi M. Spierenburg a prié les gouvernements de pourvoir à son remplacement pour le premier janvier 1963 au plus tard.

Au même moment, M. Spierenburg a informé ses collègues ainsi que le président du Parlement européen de sa décision."

Chronologie

- 3 septembre Déclaration de M. Luns concernant la C.E.E. et l'unification européenne
- 4 - 9 septembre Visite officielle du président de Gaulle en RFA
- 10 septembre Déclaration de M. Spaak au sujet du voyage du président de Gaulle en RFA
- 10 - 12 septembre Réunion du groupe socialiste du P.E. à Munich
- 12 septembre Déclaration de M. Peyrefitte au sujet de la coopération franco-allemande
- 15 septembre Conversations Fanfani-Pompidou à Turin au sujet de l'intégration européenne
- 17 septembre Résolution du Conseil de l'Internationale libérale concernant la C.E.E.
- 17 - 18 septembre Session conjointe du P.E. et de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe
- 19 - 25 septembre Session de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe
- 28 septembre Réponse de M. Piccioni à l'ONU, aux attaques soviétiques contre la politique de la C.E.E.

i - La visite officielle du président de Gaulle en République fédérale d'Allemagne

Du 4 au 9 septembre 1962, le général de Gaulle, président de la République française, s'est rendu en visite officielle en République fédérale d'Allemagne à cette occasion, il s'est entretenu avec le président Lübke et avec le chancelier Adenauer de l'évolution des relations franco-allemandes et des grands problèmes internationaux. A plusieurs reprises, il a exprimé publiquement ses vues sur ces questions. Le 4 septembre, à Bonn, au cours d'un dîner, le président de Gaulle a énoncé les raisons qui militent en faveur de l'union franco-allemande. Une des raisons évoquées par le général de Gaulle réside dans la menace que font peser les Soviétiques sur les deux pays; la France est parfaitement consciente du danger qui la menace directement si, en avant d'elle, l'Allemagne venait à fléchir, tout comme l'Allemagne ne peut ignorer que son destin serait scellé si, derrière elle, la France cessait de la soutenir. Une autre raison pour le général de Gaulle, c'est que l'alliance du monde libre, autrement dit l'engagement réciproque de l'Europe et de l'Amérique, ne peut subsister à longue échéance que s'il existe en Europe un rôle de puissance et de prospérité du même ordre que celui que les Etats-Unis constituent dans le Nouveau-Monde. Un tel rôle ne saurait avoir d'autre base que la solidarité franco-allemande. L'union entre dans la perspective d'une détente, puis d'une compréhension internationale "qui permettraient à toute l'Europe, dès lors qu'auraient cessé à l'Est les conditions dominatrices d'une idéologie périmée, d'établir son équilibre, sa paix, son développement, de l'Atlantique à l'Arctique, à l'impérative condition que soit pratiquée une vivante et forte Communauté européenne à l'Ouest, c'est-à-dire essentiellement une seule et même politique franco-allemande".

A la question de savoir comment cette union, sortant du domaine des souhaits, entrera dans celui de l'action, de la politique, le président de Gaulle a déclaré qu'en vérité, la voie est tracée. L'Allemagne, la France, l'Italie, les Pays-Bas, la Belgique et le Luxembourg ont d'ores et déjà constitué une Communauté économique. "Tout est maintenant formulé et proposé pour qu'ils organisent leur coopération politique. Sans doute, quelques théories et préjugés du dedans, se combinant avec certaines influences du dehors, ont-ils pu momentanément tenir la conclusion en suspens. Mais l'Allemagne et la France, d'accord sur le principe et les modalités de cette construction capitale, ont toutes raisons, quant à elles, de resserrer sans tarder leur propre solidarité. En le faisant, elles peuvent être assurées de bien servir l'Europe et la liberté du monde."

Suivant une déclaration faite par le chef du service de presse et d'information du gouvernement fédéral, au cours d'une conférence de presse qu'il a tenue le 5 septembre, le gouvernement fédéral se félicite des paroles prononcées par le général de Gaulle concernant le renforcement de l'alliance franco-allemande. Toute amélioration des relations franco-allemandes, a-t-il déclaré, est également bénéfique pour l'Europe. Cette évolution et ce renforcement de nos relations dans de nombreux domaines, par exemple dans les domaines culturel, scientifique et militaire et dans celui de l'aide au développement, sont naturels, puisqu'ils sont le fait de deux peuples voisins et complémentaires. Le renforcement de cette coopération constitue d'autre part un élément essentiel et dynamique de la construction de l'Europe. Elle n'est dirigée contre personne. Elle contribue à la défense de la liberté et constitue ainsi une promesse de paix dans le monde.

Le 7 septembre, lors de sa visite à Hambourg, le président de Gaulle a pris la parole devant les officiers de l'Académie militaire de la Bundeswehr. Parlant de la coopération technique entre les armées française et allemande, il a dit notamment :

"Mais, dans cette union franco-allemande que tout nous commande d'édifier, pour combien peut et doit compter la solidarité de nos armes? C'est le fait des Français et c'est le fait des Allemands qu'ils n'ont jamais rien accompli de grand, au point de vue national ou au point de vue international, sans que, chez les uns et chez les autres, la chose militaire y ait éminemment participé. En raison de notre nature propre aussi bien que du commun danger, la coopération organique de nos armées en vue d'une seule et même défense est donc essentielle à l'union de nos deux pays.

D'ailleurs, si les soldats allemands et les soldats français y sont désormais déterminés par les impératifs de leur sécurité nationale et par l'estime réciproque qu'ils se portent, d'autre part, et comme tout se tient, les nécessités modernes de la force et de l'art militaires ne manquent pas de les y pousser.

L'armement, dans sa conception et dans sa réalisation, exige maintenant, pour être valable, la mise en oeuvre de ressources et de capacités scientifiques, techniques, industrielles, financières, dont les limites s'élargissent tous les jours. La France et l'Allemagne pourront d'autant mieux s'assurer des moyens de la puissance qu'elles conjugueront leurs possibilités. A fortiori sera-ce vrai si celles de leurs voisins d'Europe s'associent avec les leurs."

Un communiqué conjoint a été publié à l'occasion de la visite du président de la République française en Allemagne fédérale. Il y est dit notamment :

Problèmes généraux de l'intégration européenne

"En ce qui concerne la politique européenne, le point a été fait des négociations en cours au sujet de la candidature de la Grande-Bretagne aux Communautés européennes, négociations déjà mentionnées dans la déclaration franco-allemande faite à Paris le 6 juillet dernier et qui a été à cette occasion confirmée (1).

L'examen des problèmes relatifs à la coopération politique a permis, du côté français comme du côté allemand, de rappeler l'intérêt que l'on porte à cette question et de formuler l'espoir que les négociations pourront aboutir dans les meilleurs délais. La France comme l'Allemagne demeurent en effet persuadées que leur avenir est lié au développement progressif d'une Europe unie."

Un communiqué publié à l'issue de la visite présidentielle déclare que "les deux pays considèrent la visite du président de la République française comme un événement très important de l'histoire de l'après-guerre. Ils souhaitent que leur amitié permette, en collaboration avec leurs partenaires, de promouvoir cette union européenne dont ils ont posé la première pierre en commun avec l'Italie et les pays du Benelux, et ainsi d'accélérer la construction de l'Europe. Ils entendent que leur solidarité devienne un élément toujours plus fort de la coopération de tous les peuples épris de liberté et serve d'exemple à tous ceux qui font effort pour maintenir et consolider la paix."

Commentant la visite officielle du président de Gaulle, le Bulletin du Service de presse et d'information du gouvernement fédéral publie notamment les considérations suivantes:

Il faut encore approfondir les problèmes de la coopération politique. Mais toutes les craintes que suscite l'éventualité d'un axe Paris-Bonn, et toute la méfiance qui pourrait encore couvrir çà et là, s'évanouissent devant la dernière phrase du communiqué franco-allemand du 7 septembre où il est affirmé que "la France comme l'Allemagne demeurent persuadées que leur avenir est lié à la constitution progressive d'une Europe unie". Ces termes non équivoques témoignent de ce que la France et l'Allemagne n'entendent nullement faire cavalier seul, qu'elles ne visent à aucun isolement ni séparatisme. Elles considèrent l'Europe comme un tout et elles voient dans le resserrement des liens qui les unissent, le meilleur moyen de contribuer à l'unification de l'Europe. Au cours des siècles, de nombreux pays euro-

(1) - Le passage de cette déclaration, qui est visé ici, est libellé comme suit: "Ils ont manifesté l'espoir que les négociations en cours à Bruxelles permettraient de résoudre les problèmes que pose la demande d'adhésion de la Grande-Bretagne aux Communautés européennes en vue de renforcer la construction de l'Europe."

péens ont eu à souffrir de l'hostilité franco-allemande. Aujourd'hui, plutôt que d'adopter à l'égard de l'union enfin réalisée une attitude de méfiance anxieuse, ils devraient voir dans la fin de la menace que faisait peser sur eux l'hostilité franco-allemande, le présage d'un avenir meilleur et plus heureux. Il n'est pas encore possible d'entrevoir toutes les conséquences de cette union dans tous les domaines de la vie publique. C'est pourquoi on la considère à juste titre comme un événement historique de la plus haute importance et d'une vaste portée. Cela est vrai, non seulement en ce qui concerne l'évolution de la France et de l'Allemagne, mais aussi pour ce qui est de tous les peuples de l'Europe auxquels l'histoire a appris qu'ils n'ont que des avantages à attendre de l'entente franco-allemande.

(Bulletin du Service de presse et d'information du gouvernement fédéral, des 6, 8, 11 et 12 septembre 1962)

2 - La coopération franco-allemande

A l'issue du Conseil des ministres du 12 septembre, M. Peyrefitte a indiqué :

"Les conclusions consistent essentiellement à resserrer la coopération entre la France et l'Allemagne, à la fois au point de vue culturel, au point de vue de la défense, au point de vue diplomatique et au point de vue économique.

La coopération entre les deux pays est donc appelée à se resserrer dans ces quatre secteurs. Mais cela n'empêche pas évidemment le maintien d'autres alliances ou d'autres institutions.

Il n'est pas question qu'il soit porté préjudice, par exemple, à l'alliance atlantique ou au marché commun, qui demeurent le cadre où la coopération franco-allemande se manifeste dans les domaines militaire et économique".

° ° °

De son côté, M. Spaak, ministre belge des affaires étrangères, a déclaré :

"La règle de l'unanimité rend incomplète et inefficace l'action des organismes internationaux. Elle est dangereuse pour les petits pays qui ne peuvent trouver de véritables garanties que dans des institutions communes et dans le vote majoritaire. Supposez que la France et l'Allemagne se mettent d'accord dans une union politique à six, sur telle ou telle attitude. Il serait impossible pour un petit pays de s'y opposer.

"Dans les traités de Rome, les majorités requises sont ainsi calculées que deux grands pays réunissant leurs voix ne peuvent emporter la décision contre la volonté des autres.

"L'Europe dont nous avons rêvé n'est pas l'Europe dominée par l'axe Bonn-Paris, mais une Europe de partenaires égaux au sein de laquelle les petits pays disposeraient de garanties authentiques".

(Source: Le Soir, 12 septembre)

° ° °

Dans une interview accordée au service de presse du parti social-démocrate allemand, M. Guy Mollet a renouvelé ses critiques contre les projets constitutionnels du chef de l'Etat et répété ce qu'il avait dit le 6 septembre devant le conseil national de la S.F.I.O. : "Dans le cas le plus favorable, ce serait un régime à la Salazar, dans le moins favorable un régime présidentiel sud-américain".

L'ancien président du Conseil a ensuite évoqué les relations franco-allemandes et le récent voyage du général de Gaulle en Allemagne fédérale.

"La réconciliation, a-t-il dit, aurait pu et dû se produire depuis longtemps. Le rapprochement des deux peuples est moins le résultat du voyage du général de Gaulle que le résultat d'un long effort des socialistes français et allemands et - ultérieurement - d'une politique européenne conséquente qui avait pour objectif le rattachement de l'Allemagne à une Europe intégrée.

"Désormais, nous autres, "européens français", sommes opposés aux plans européens de de Gaulle qui, d'une part, a eu en Allemagne des triomphes spectaculaires, mais, de l'autre, fait tout pour qu'éclate l'alliance des nations libres et pour freiner l'intégration européenne.

"Sans sous-estimer la valeur de certains gestes du président de la République en Allemagne, nous sommes contre une telle politique car elle est en contradiction avec le développement d'une véritable supranationalité européenne et parce qu'il serait très difficile de rattraper le temps perdu sur le chemin d'une Europe véritablement intégrée et supranationale. Ma conclusion est simple: il nous est impossible à nous, socialistes français, de nous taire devant cette vaste et trompeuse manœuvre aux effets de laquelle on veut exposer le peuple français."

3 - L'intégration politique de l'Europe

Dans un article publié par la revue américaine "Foreign Affairs", le Chancelier Adenauer se prononce entre autres choses sur le problème de l'intégration européenne.

Il écrit notamment que l'Europe libre de demain nécessite "une politique parfaitement coordonnée à propos des problèmes

vitaux, et notamment en politique étrangère". C'est là "l'idée fondamentale du plan visant à créer une union d'Etats européens, qui renforce la coopération politique déjà existante".

Tous les Etats membres de la C.E.E. conviennent que la "politique européenne" doit être poursuivie avec vigueur, et les négociations sur l'union politique européenne menées à leur terme cette année encore". L'union envisagée "aura tout d'abord une structure assez lâche. Mais nous sommes déjà conscients de ce que la coopération politique devra s'affermir de plus en plus au cours des années à venir".

"Il est très encourageant de constater que le gouvernement des présidents Truman, Eisenhower et Kennedy, fortement soutenu par le peuple américain s'est toujours sérieusement efforcé de favoriser la politique de l'unification européenne" a poursuivi le Chancelier qui a qualifié la "solidarité franco-allemande" de "grande union". A elle seule, l'Europe n'est cependant pas en mesure de réaliser l'unité. Elle a besoin du pacte atlantique, autre grande conquête de notre politique commune. Depuis que l'O.T.A.N. existe, le communisme n'a plus progressé en Europe. "La puissance défensive du monde libre, telle qu'elle est organisée dans l'O.T.A.N., est une garantie de paix et elle protège les traditions de nos peuples. La sécurité de l'Amérique est aujourd'hui indissolublement liée à celle de l'Europe".

(Neue Zürcher Zeitung - Mercredi 19 septembre 1962)

o o

M. Spaak, ministre belge des Affaires étrangères, a accordé au "Corriere della Sera" l'interview suivante sur le problème de l'union politique:

Q. - Le voyage du général de Gaulle - et la crainte de voir naître une nation franco-allemande ou un axe Paris-Bonn dans la Communauté européenne ont suscité des inquiétudes dans certains milieux de l'opinion publique italienne. Pensez-vous que ces inquiétudes soient fondées?

R. - En Belgique, nous avons suivi avec la plus grande attention et le plus grand intérêt le voyage du général de Gaulle en Allemagne. On ne peut qu'approuver totalement l'objectif essentiel de ce voyage, car tout un chacun comprend la nécessité et l'importance d'une réconciliation définitive et d'une amitié sincère entre la France et l'Allemagne. Dès la création du mouvement européen, cette réconciliation a été l'un de nos principaux objectifs et nous devons nous réjouir de la voir maintenant près de se réaliser. Ceci dit, il est évident que l'édification d'une Europe politique doit se faire non sur la base d'un axe Paris-Bonn, mais entre associés égaux. Elle ne peut se fonder sur une entente préalable entre la France et l'Allemagne. Sinon qu'en serait-il de la liberté des autres pays?

Problèmes généraux de l'intégration européenne

Q. - On a beaucoup parlé ces derniers temps d'un plan Spaak qui serait à même de faire sortir de l'impasse les négociations en vue de l'union politique européenne. On a écrit que vous aviez proposé la création d'une commission politique analogue à la Commission du Marché commun. Quelles devraient être les tâches et les attributions de cette nouvelle institution?

R. - Il est exact qu'au cours des semaines passées, je me suis efforcé de faire sortir de l'impasse où elles se trouvaient depuis l'échec de la réunion tenue à Paris en avril dernier les discussions sur l'édification politique de l'Europe. Il est vrai que j'ai fait une proposition de conciliation. Je suis parti de l'idée que les progrès de l'édification européenne peuvent résulter d'une sorte de dialogue entre un organisme communautaire et les gouvernements nationaux. Cet espoir s'inspire de l'expérience que nous avons faite dans la Communauté économique européenne.

Q. - Quelles ont été, depuis lors, les réactions des autres pays du Marché commun aux suggestions faites concernant une relance de l'Europe politique?

R. - Au cours des entretiens que j'ai eus, cette idée n'avait pas été mal accueillie par certains de mes collègues et je suis certain qu'ils auraient été disposés à l'examiner de manière plus approfondie. Mais le fait de n'avoir pas obtenu l'approbation du Gouvernement français a arrêté l'examen de mes propositions.

Q. - Croyez-vous que la Grande-Bretagne serait disposée à faire partie de l'union politique si l'on acceptait les principes supranationaux pour lesquels le gouvernement belge a toujours lutté?

R. - Je ne pense pas que la Grande-Bretagne soit aujourd'hui en état d'accepter une union politique européenne fondée sur un principe supranational. C'est regrettable, mais même à l'intérieur de la Communauté européenne, il en est qui refusent d'accepter l'idée de supranationalité. Les responsabilités sont donc partagées.

Q. - Le gouvernement belge est-il toujours convaincu de la nécessité d'attendre l'entrée de la Grande-Bretagne au Marché commun pour s'engager dans une union politique à six?

R. - J'ai toujours pensé que l'Europe avec la Grande-Bretagne, et éventuellement avec d'autres pays, serait différente de l'Europe des Six. J'ai soutenu l'idée qu'il fallait, avant de construire l'Europe politique, connaître les associés éventuels. Cette thèse me semble encore logique, juste, et je continuerai donc à la défendre. Cela ne signifie pourtant pas qu'il soit impossible de réfléchir à ce problème, de le discuter entre nous et de fixer les bases d'une union qui pourrait être acceptée aussi bien dans l'hypothèse d'une adhésion de la Grande-Bretagne au Marché com-

mun que dans l'hypothèse contraire.

Q. - Sur un plan plus général, estimez-vous que la conception politique du général de Gaulle en ce qui concerne l'édification européenne pourrait porter atteinte à l'alliance atlantique et affaiblir les liens qui unissent actuellement l'Europe et les Etats-Unis?

R. - Je ne voudrais pas répondre de façon directe. Je puis seulement indiquer que l'Europe politique ne doit pas tendre à s'éloigner des anglo-saxons. Une Europe forte doit être un associé valable dans le cadre de l'alliance atlantique.

Q. - Que pensez-vous du projet du président Kennedy, connu sous le nom de "grand dessein"? Présenté par certains comme une alternative à une Europe gaulliste, fondée sur un directoire franco-allemand, ce projet prévoit, selon Walter Lippmann, l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun, une association entre le Marché commun et les pays neutres européens, des arrangements amiables avec le Commonwealth et, enfin, une collaboration avec les Etats-Unis dans une grande zone de libre échange.

R. - Ce "grand dessein" répond à une de mes préoccupations actuelles. La Communauté européenne est d'ores et déjà un organisme extrêmement puissant. Si la Grande-Bretagne y adhère, sa puissance augmentera encore considérablement. Nous autres, membres de la Communauté économique européenne, ne devons pas donner à cette Europe un aspect rébarbatif. Notre puissance nous contraint à ne pas faire preuve d'égoïsme; nous devons tenir compte des problèmes auxquels les autres doivent faire face par suite de nos initiatives et nous devons chercher à les résoudre dans un esprit de compréhension généreuse. Nous ne devons pas chercher à profiter immédiatement et entièrement des avantages que pourrait nous procurer cette union. En ce sens, je suis favorable à l'idée du "grand dessein" esquissé par le président Kennedy.

(Corriere della Sera, 13 septembre 1962)

. . .

Au cours d'une interview accordée à un représentant du quotidien de Berlin-Ouest "Morgenpost", M. Luns s'est prononcé contre la tendance à disjoindre l'unification économique et l'unification politique de l'Europe. Le ministre néerlandais des Affaires étrangères a déclaré : "Il existe un certain risque de voir dissocier l'unification économique de l'unification politique de l'Europe, et entraver ainsi l'essor économique tant souhaité. L'évolution économique et l'évolution politique sont si intimement liées qu'on ne peut les dissocier dans une Europe unie. C'est pourquoi nous préconisons une coopération étroite, tant au sein de la C.E.E. que de l'union politique".

M. Luns n'aime pas qu'on parle de l'Europe comme d'une sorte de bloc neutre. "Je crois que l'intégration politique de l'Europe sera un événement de la plus haute importance, tant pour l'Europe que pour le reste du monde, sans pour cela qu'il doive en résulter de changement dans notre attitude envers l'O.T.A.N. et l'Amérique". Une Europe unie exercera une influence favorable sur certains problèmes importants, comme celui de la réunification de Berlin et de l'Allemagne. L'alliance franco-allemande est l'une des meilleures réalisations de l'après-guerre. "Les Pays-Bas se réjouissent particulièrement de l'amitié franco-allemande. Nous espérons que ces liens se resserreront encore. Mais en outre, nous considérons qu'il importe que la Grande-Bretagne s'intègre également à la C.E.E. et à l'union politique, car l'Europe des Six est trop petite", a déclaré M. Luns.

("De Tijd", du 3.9.1962)

. . .

Au cours d'un discours prononcé devant l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, M. Pierre Pflimlin a examiné quelques aspects de l'union politique. L'ancien président du Conseil français souhaite que cette union se réalise au moyen d'un "dialogue entre des organes où s'expriment les intérêts et la volonté des pays membres et d'autres organes qui interprètent une volonté commune de l'Europe". Quelle que doive être en fin de compte la structure des institutions qui puissent le mieux exprimer l'esprit communautaire, les projets élaborés et discutés dans le cadre de la Commission Cattani constituent pour le moment la seule base de départ possible. Il a insisté ensuite sur la nécessité d'élections directes au Parlement européen, car:

"L'Europe ne sera jamais une réalité vivante si elle demeure l'apanage d'un petit nombre d'hommes, qu'il s'agisse d'hommes d'Etat ou de techniciens ou de fonctionnaires qui, dans des officines secrètes ou dans des rencontres spectaculaires au sommet, prétendraient à eux seuls faire l'Europe ou incarner l'Europe.

"Il n'y aura d'Europe véritable que solidement enracinée dans les terroirs populaires. Il n'y aura d'Europe que dans la mesure où les peuples, de quelque manière, pourront être appelés à exprimer leurs aspirations, à participer à la grande mutation psychologique et morale à laquelle nous sommes appelés et qui signifie que sans rien renier de leur originalité nationale, tout en demeurant ~~intégralement~~ fidèles à l'héritage de leurs ancêtres, ils verront naître peu à peu dans leur esprit et dans leur cœur la conviction qu'il y a par delà les solidarités nationales, une solidarité européenne qui les engage tout entiers.

"C'est la raison pour laquelle je crois à l'extrême im-

portance de l'élection au suffrage universel du Parlement européen. Il y a des raisons juridiques, il y a des raisons politiques, mais il y a, plus profondément, le fait que par cette voie, l'impulsion populaire viendra au secours des bâtisseurs de l'Europe".

Ce qui caractérise les projets d'union politique jusqu'à présent, c'est qu'ils sont extrêmement sommaires. Il y aurait intérêt à préciser quelque peu l'objectif poursuivi par les promoteurs, particulièrement dans le domaine de la défense. A ce sujet, M. Pflimlin suggère de donner à la future union politique la responsabilité de constituer, comme force de discussion, une force atomique européenne.

Parlant ensuite de la "corrélation" entre l'adhésion aux Communautés et la participation à l'union politique, M. Pflimlin a rappelé une déclaration récente dans laquelle M. Heath disait: "Nous voulons jouer entièrement notre rôle en Europe, politiquement aussi bien qu'économiquement. Aucun doute ne doit subsister à ce sujet. Dans le domaine politique, la Grande-Bretagne se rend parfaitement compte qu'elle devra renoncer à une partie de sa souveraineté pour réaliser l'objectif de l'unification européenne".

Si le Royaume-Uni est résolu à participer pleinement à la communauté économique et politique, il n'en est pas de même de tous les pays ayant sollicité leur adhésion ou même leur association à la C.E.E. Il faudrait donc étudier un "système différencié" d'unification européenne permettant d'une part l'instauration progressive d'une véritable communauté dotée d'organes capables de concevoir et de mettre en oeuvre une volonté commune, notamment dans les domaines économique, politique et militaire, d'autre part, l'association à cette communauté des Etats qui ne pourront ou ne voudront pas s'y engager comme membres à part entière.

(Discours prononcé le 24 septembre 1962 devant l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe)

o o o

A l'occasion de l'inauguration du tunnel du Mont Blanc, M. Pompidou a déclaré: "La collaboration entre l'Italie et la France vise désormais moins à améliorer des relations qui ne sauraient être meilleures qu'à travailler en commun à une oeuvre qui nous dépasse: la construction d'une Europe unie à laquelle le nom d'Alcide De Gasperi entre autres restera éternellement attaché. Nous avons commencé à travailler à cette Europe dans le domaine économique, tant dans la Communauté du charbon et de l'acier que dans l'organisation du Marché commun. Cette solidarité économique ne peut pas et ne pourra pas ne pas se compléter dans d'autres domaines. Pour qu'elle soit réelle et durable, il convient qu'elle ne soit pas seulement dans les gou-

vernements mais dans les coeurs. C'est sous cet angle que la réconciliation éclatante des peuples français et allemand, après un siècle et demi de luttes sanglantes, constitue un apport fondamental pour le succès d'une politique européenne à laquelle l'Italie est attachée autant que nous-mêmes. J'ai confiance que le succès couronnera nos efforts puisqu'il est dans la nature des choses. Il ne saurait d'ailleurs effrayer personne, car l'Europe que nous entendons construire est une Europe libérale et pacifique, respectant nos amitiés traditionnelles comme nos alliances et n'aspirant qu'à faciliter le rétablissement d'un équilibre mondial, équilibre dont il y a tout lieu de penser qu'il a précisément été rompu par l'effacement de l'Europe".

M. Fanfani a déclaré à son tour: "Monsieur le Premier ministre, il y a quelques jours, au cours d'une rencontre mémorable, vous Français, avez apporté votre contribution à la réalisation d'un des objectifs de la politique européenne, à savoir un rapprochement nouveau et durable entre la France et l'Allemagne sur le plan psychologique. Nous nous en félicitons. Et nous sommes heureux aujourd'hui de voir s'ouvrir devant nous une voie matérielle et concrète qui doit permettre d'intensifier les échanges entre nos peuples, consolider notre amitié et, comme vous l'avez si justement fait remarquer, faciliter les rencontres sur le plan économique, culturel et politique entre les peuples qui ont déjà l'honneur de participer aux entreprises du Marché commun et entre ceux auxquels nous souhaitons de pouvoir s'y associer, afin que l'Europe retrouve, à la lumière de ses anciennes traditions, la possibilité de coopérer dans l'union à la paix du monde".

(Corriere della Sera, 16 septembre 1962)

. . .

Le 17 septembre 1962, le Conseil de l'Internationale libérale s'est réuni à La Haye sous la présidence de M. Malagodi, membre italien. Il a pris diverses résolutions, dont une concernant la C.E.E. Aux termes de cette résolution, le Conseil de l'Internationale libérale considère que l'épanouissement politique de la Communauté doit aller de pair avec son développement économique et, d'autre part, qu'au cours de leurs pourparlers concernant l'union politique, les gouvernements des Six doivent consulter les pays désireux d'adhérer à la C.E.E. et tout particulièrement la Grande-Bretagne. La résolution pose également en principe qu'il ne faut considérer la C.E.E. que comme un pas en avant dans la voie de la réalisation d'une vaste communauté politique et économique des peuples libres du monde entier. Dans cet ordre d'idées, mais dans une résolution distincte, l'Internationale libérale attire l'attention sur les problèmes que pose à Israël l'existence de la C.E.E.

Le Conseil insiste pour que des pourparlers soient entamés avec ce pays en vue de trouver une solution à ces problèmes. (Le "Nieuwe Rotterdamse Courant", du 17.9.1962)

4 - L'intervention de M. Piccioni à l'O.N.U.

M. Piccioni, vice-président du Conseil et ministre des Affaires étrangères, a prononcé le 27 septembre aux Nations-Unies le discours traditionnel sur l'orientation générale de la politique italienne. Il a, dans son discours, répondu à M. Gromyko, ministre soviétique des Affaires étrangères, qui avait mis en accusation la Communauté économique européenne devant les Nations-Unies, en des termes d'une extrême violence et ne répondant pas toujours aux dernières prises de position des soviétiques et des communistes qui ont en partie révisé le jugement nettement défavorable que M. Khrouchtchev avait formulé à plusieurs reprises.

"Aucun pays connaissant les objectifs et les réalisations du Traité de Rome, a déclaré M. Piccioni, n'a jamais pu éprouver l'impression dont parle M. Gromyko. Parler d'une volonté d'intensifier la course aux armements et d'autres intentions analogues, c'est vouloir ignorer délibérément les objectifs de la Communauté économique européenne. Ces objectifs, éminemment sociaux, sont clairement définis par le traité instituant la Communauté et à l'opposé de ce qui advient dans d'autres ententes économiques patronnées par l'Union soviétique elle-même, ils sont réalisés au vu et au su de tous et sous le contrôle permanent des différents parlements nationaux."

"Si le but immédiat du Marché commun est d'organiser, librement et démocratiquement, l'économie des Etats membres et de faire progressivement rayonner ce système au dehors en développant les échanges et les rapports productifs, son but ultime est de préparer, grâce à l'intégration économique, un système européen fondé non pas sur la guerre froide, mais sur la nécessité de contribuer à l'évolution pacifique et équilibrée de la vie internationale. Une Europe occidentale stable qui aura réussi à dépasser le nationalisme politique et économique ainsi que les vieilles rivalités entre Etats souverains et à se créer une personnalité propre, jouera inmanquablement un rôle capital pour la paix du monde et, en même temps, elle stimulera la coopération économique internationale. En outre, la Communauté économique européenne, au fur et à mesure qu'elle se développera et se renforcera, augmentera - au lieu de les diminuer - ses importations en provenance du monde entier. Tels sont les objectifs éminemment pacifiques du Marché commun qui, de par ses caractéristiques mêmes, n'a et ne peut avoir d'intentions agressives à l'égard des autres pays."

(Relazioni Internazionali, 13 octobre 1962)

5 - Marché commun et autorité supranationale

La revue hebdomadaire "Pourquoi pas?" aborde deux problèmes: l'agriculture européenne et les problèmes institution-

nels de l'Europe politique.

Pour ce qui regarde l'agriculture, l'hebdomadaire bruxellois constate que les différences dans les conditions de production imposées aux agriculteurs ne tiennent qu'aux mesures prises par les pouvoirs publics de chaque pays. Du point de vue technique, les conditions de production, quel que soit le pays envisagé, ne diffèrent pratiquement pas. Les différences dans les coûts de production ne s'expliquent que par les mesures variables d'après les pays. La réussite du marché commun exige donc que l'on se mette d'accord sur une politique valable pour les six pays, seul moyen d'assurer aux producteurs agricoles l'égalité du point de départ. Et ce véritable marché commun est difficilement concevable sans une autorité supranationale.

Cette autorité est d'autant plus nécessaire que se pose de façon aiguë le problème de l'élimination des surplus de certains produits agricoles.

Seule la stabilité des prix agricoles permet d'établir un plan de production garantissant la rentabilité des entreprises et l'équilibre favorable à une production maximum. "Pourquoi Pas?" souligne l'importance de la planification européenne en matière agricole et la régionalisation de la production. Mais il lui paraît essentiel de trouver des débouchés à la production européenne. Or les consommateurs solvables sont insuffisants pour absorber cette production. Il faut donc avoir recours aux consommateurs non-solvables, par la création d'un organisme supranational qui aurait pour mission d'acheter les surplus et de les liquider dans les pays sous-développés.

La question du financement se posera évidemment. Elle n'est pas insoluble, en regard du poids de la protection d'une part, et de l'autre, des avantages économiques et politiques qu'une telle politique assurerait à l'Europe du côté des peuples du tiers-monde.

Le problème est urgent. Il faut profiter du dynamisme de l'expansion du marché commun dans ses nombreux secteurs industriels, pour aborder avec la même efficacité l'adaptation de l'agriculture à ses nouvelles possibilités.

Au surplus, quel prestige les dirigeants de la Communauté économique européenne ne retireraient-ils pas de la solution hardie d'un problème qui pèse aussi lourdement sur l'économie américaine que sur celle du camp socialiste?

Il s'agit donc d'un problème majeur, dont on ne peut différer plus longtemps un réexamen complet des données, autant que des méthodes.

D'autre part, "Pourquoi Pas?" esquisse un plan de l'Europe politique. Il lui semble qu'à la longue, le marché commun

se doublera d'une instance politique plus ou moins cohérente. Et ce n'est pas, à son avis, le plan "Fouchet" qui sera adopté, car il n'est pas pratique. Il ne fait que consacrer tout au plus la réunion occasionnelle des chefs d'Etat du marché commun. Il n'est pas besoin de plan, ni de traité, pour provoquer pareilles réunions.

Par contre, dans l'état d'esprit actuel, l'élection des députés européens au suffrage universel lui paraît également impossible. Mais il est probable que la future Chambre de l'Europe sera découpée en tranches, en grandes familles élues par les assemblées nationales. Cette formule aurait plusieurs avantages. Elle respecterait les particularismes nationaux, elle clarifierait les diverses politiques européennes, elle permettrait à une majorité de se trouver et, enfin, elle consacrerait vraiment l'avènement du marché commun en qualité de puissance mondiale.

Il reste le danger de l'opposition soviétique au marché commun. M. Khrouchtchev veut détruire l'Europe par les mécanismes propres à l'économie capitaliste, par l'attrait du profit. Sans doute est-ce la tâche des gouvernements intéressés, et plus encore celle des exécutifs européens que de prémunir l'Europe contre le dumping oriental. Rien n'interdit le commerce est-ouest, mais l'approvisionnement énergétique notamment pose un problème délicat. Pour le résoudre, il n'est que de confier la tâche à une autorité supranationale dotée des pouvoirs nécessaires pour démanteler le front économique qui s'organise du côté de l'Est. Sans cette autorité, l'Europe n'aura jamais une âme. Elle restera toujours à vendre au plus offrant.

("Pourquoi Pas?", 28 septembre 1962)

6 - Le groupe socialiste demande un renforcement des pouvoirs du Parlement européen

Du 10 au 12 septembre 1962, le groupe socialiste du Parlement européen a tenu à Munich une réunion consacrée essentiellement à des questions relatives aux Communautés européennes et à leurs institutions. Un des principaux thèmes de discussion a été la fixation d'un programme d'action dont la mise en oeuvre assurerait le renforcement du contrôle parlementaire démocratique des Communautés européennes et une participation plus efficace du Parlement européen à l'oeuvre législative de la Communauté économique européenne notamment. Ce programme comporte les principaux points suivants:

1. Les décisions législatives du Conseil de ministres prises à la majorité devraient à l'avenir être conformes, en principe, à l'avis du Parlement européen. A cet effet, il conviendrait de fixer, par des accords conclus entre les institutions de la Communauté, les procédures appropriées. La Commission de la C.E.E., responsable devant le Parlement, devrait s'imposer

de faire en sorte que ses propositions au Conseil de ministres soient conformes, pour l'essentiel, aux avis du Parlement. D'autre part, la mise en oeuvre d'une procédure d'intervention des institutions de la Communauté pourrait, le cas échéant, contribuer à améliorer de façon sensible le fonctionnement du pouvoir législatif.

2. Le Parlement européen devrait notamment être appelé à intervenir en temps opportun même dans le cas où le Conseil de ministres prend des décisions législatives, sans être tenu, aux termes du traité, de consulter au préalable le Parlement. Dans une communauté démocratique, l'oeuvre législative ne peut être l'apanage de six ministres statuant à huis clos.
3. Il conviendrait de faciliter la discussion publique des projets de lois européens en publiant le texte officiel même qu'il soit mis en discussion par le Conseil de ministres. La transparence des mécanismes politiques et économiques de la Communauté doit être améliorée.
4. Il y a lieu d'amender la structure des rapports généraux sur l'activité des Commissions européennes et de la Haute Autorité. Ces rapports devraient, à l'avenir, fournir des indications sur la suite réservée aux avis et propositions de résolutions du Parlement européen.
5. Les Parlements nationaux devraient être appelés à intervenir (le cas échéant, à l'initiative des parlementaires qui sont également membres du Parlement européen), notamment dans les cas où les Conseils doivent statuer à l'unanimité ou lorsqu'ils s'opposent à l'application des résolutions du Parlement européen.
6. Le Parlement européen devrait contrôler à l'avenir plus efficacement la mise en oeuvre de ses délibérations, en recourant notamment à la procédure des questions orales et écrites aux Commissions européennes et aux Conseils de ministres. A l'heure actuelle, les Exécutifs et les Conseils ne se montrent pas suffisamment disposés à fournir des renseignements en réponse aux questions qui leur sont posées.
7. Le Parlement européen devrait organiser ses travaux de façon à mettre l'accent sur les problèmes politiques essentiels.
8. L'opinion publique devrait accorder l'attention qu'elle mérite, en raison de son importance, à l'influence de la représentation démocratique parlementaire dans la Communauté européenne, et aux mesures à prendre sur le plan institutionnel en vue de la rendre effective.

(Sozialistische Europa-Korrespondenz, Nr 14, 1962)

7 - La C.G.T. italienne et le M.C.

Dans un rapport présenté au comité exécutif, le secrétaire de la Confédération générale du travail, d'obédience communiste, a déclaré au sujet des relations des syndicats avec la Communauté économique européenne :

1. Que la C.G.T. était, au fond, favorable au principe de l'intégration économique européenne, car elle admet que le marché commun a effectivement favorisé le développement des six pays de la petite Europe, au cours des dernières années;
2. Qu'il était indispensable que tous les syndicats - y compris donc les syndicats membres de la fédération syndicale mondiale - soient représentés auprès des organismes de la Communauté à Bruxelles;
3. Que la proposition, formulée au sein de la fédération syndicale mondiale, d'une coordination des syndicats au niveau européen, devrait être amendée pour demander que les syndicats qui ne sont pas affiliés à la fédération mondiale socio-communiste participent également à cette action de coordination.

(Corriere della Sera, 14 octobre 1962)

8 - Les communistes italiens et le Marché commun

A l'occasion de la récente conférence économique communiste de Moscou, le parti communiste italien a présenté un document dans lequel on lit notamment:

"La politique d'opposition au processus d'intégration est apparue erronée parce que fondée sur la prévision d'une brusque baisse de la production dans de nombreux secteurs économiques.

Il est vrai que le Marché commun a provoqué ou aggravé des crises structurelles dans certains secteurs de l'économie des Six, et notamment dans l'agriculture. Dans son ensemble toutefois, l'intégration a amené un ample développement de la production, ce qui a réduit les effets de la crise structurelle qui a touché certains secteurs".

(Il Popolo, du 3 septembre 1962)

9 - La force atomique française

Au cours d'une interview accordée au journal américain "US News and World Report", M. Messmer, ministre français des armées, a déclaré que la France disposerait en 1963 de bombardiers supersoniques porteurs de bombes atomiques, et qu'en 1970, sa force de discussion serait constituée d'engins équipés de

charges thermonucléaires. En même temps, M. Messmer s'est déclaré fortement hostile au plan d'une force atomique commune intégrée à l'O.T.A.N.

M. Messmer a déclaré que la force nucléaire française sera mise sur pied en deux étapes. "A partir de 1963, nous disposerons d'une force nucléaire que nous appellerons la force de la première génération. Elle se composera de bombardiers supersoniques du type Mirage IV S porteurs de bombes atomiques et dont le prototype militaire a effectué ses essais avec succès le 1er mai 1962. Plus tard, vers 1970, nous espérons disposer d'une deuxième force, celle de la deuxième génération, qui ne se composera plus de bombes atomiques portées par les bombardiers supersoniques, mais de bombes thermonucléaires transportées par des engins".

M. Messmer a poursuivi que la France était plus que jamais décidée à mettre sur pied sa force nucléaire propre. Une défense sans arme atomique est impossible. "La défense de l'Europe est basée sur la présence de la force nucléaire stratégique américaine. Quelle que soit la force des liens d'amitié qui nous lient aux Etats-Unis, nous ne pouvons mettre éternellement notre défense entre leurs mains". M. Messmer a qualifié d'insurmontables les difficultés de créer une force nucléaire commune intégrée à l'O.T.A.N. Il suffirait du veto d'un seul des quinze Etats membres de l'O.T.A.N. pour paralyser toute la force nucléaire. Le ministre français était d'autre part d'avis qu'un élargissement considérable du club atomique était inévitable". Il est indéniable qu'en plus des Etats-Unis, de l'Union soviétique, de la Grande-Bretagne et de la France, cinq à six pays au moins dans le monde sont en mesure de produire des armes atomiques". Un élargissement de l'armement atomique ne peut être empêché que par un accord de désarmement général. Un tel accord "ne semble pourtant pas imminent".

(Neue Zürcher Zeitung - Mercredi 19 septembre 1962)

Chronologie

Surinam

1 septembre Entrée en vigueur de l'association du Surinam à la C.E.E.

Grande-Bretagne

4 septembre Déclaration de MacMillan au sujet des avantages de l'adhésion à la C.E.E.

6 septembre Résolution du "Trade Union Congress" quant à l'adhésion à la C.E.E.
Déclaration du premier ministre de Malte quant à une éventuelle adhésion.

10 septembre Entretiens Luns-Spaak, relatifs à l'adhésion britannique.

10-19 septembre Conférence du Commonwealth à Londres.

12 septembre Les syndicats britanniques demandent des élections générales avant une adhésion à la C.E.E.

19-22 septembre Congrès du parti libéral britannique à Llandudno.

20 septembre Rencontre de MM. Schaus et Heath à Londres.

21 septembre Rencontre de MM. Luns et Heath à Londres.

22 septembre Rencontre de MM. Spaak et Heath à Londres.

25-26 septembre Entretiens à Bonn Heath-Schröder, Ehrard, Schwarz.

28-29 septembre Rencontre Heath-Piccioni à Rome.

Grande-Bretagne

1 - MacMillan expose les avantages d'une adhésion à la C.E.E.

Le 4 septembre 1962, M. MacMillan a déclaré au cours d'une interview radiodiffusée que la survie du Commonwealth exigeait que la Grande-Bretagne demeurât puissante. Or, si la Grande-Bretagne entrait dans le Marché commun, sa position économique se trouverait renforcée.

Le premier ministre a dit qu'il paraissait opportun que la conférence des premiers ministres du Commonwealth ait lieu à la fin de l'étape actuelle de la conférence de Bruxelles, à un moment où son plan était déjà suffisamment précisé sans être cependant encore définitivement arrêté.

M. MacMillan estime qu'il est remarquable qu'au début on se soit surtout préoccupé des conséquences économiques de l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun, alors qu'actuellement on semble plutôt s'inquiéter de ses conséquences politiques. De toute façon, il s'agit d'un malentendu et il espère que la conférence permettra de mettre les choses au point.

"Mon point de vue est extrêmement simple. La survie du Commonwealth exige que la Grande-Bretagne demeure puissante. Je crois que tout le monde admet, avec l'ensemble des grands industriels et économistes, qu'en entrant dans le Marché commun, la Grande-Bretagne renforcera sa puissance économique.

"De quoi s'agit-il du point de vue économique ? D'un marché plus favorable. Il est beaucoup plus intéressant d'être un simple élément d'un marché en expansion qu'un des facteurs prépondérants d'un marché en récession. Et avant tout, ce marché redeviendra ce qu'il était dans le passé et ce qu'il reste dans une certaine mesure : un vaste marché d'exportation de capitaux.

"Du point de vue politique, a poursuivi M. MacMillan, le Commonwealth n'a jamais constitué une entité politique et ce n'est pas maintenant, après s'être diversifié comme on sait, qu'il pourrait en devenir une. L'adhésion de la Grande-Bretagne à la Communauté européenne ouvrirait une possibilité qui intéresse au premier chef le Commonwealth : celle de contribuer d'une façon que M. MacMillan espère déterminante, à la résolution des grands problèmes mondiaux.

"C'est entendu, nous nous sommes tenus à l'écart. A l'heure actuelle, d'aucuns continuent à prêcher chez nous l'isolationnisme. Nous étions isolés en 1914 et qu'en est-il résulté ? Quatre années de la plus terrible des guerres... Plus tard, nous nous sommes tenus à l'écart une seconde fois et que s'est-il passé ? Une effroyable guerre de six années.

"A deux reprises, l'Europe s'est trouvée déchirée et qui

l'a aidée ? Le Commonwealth. Ses membres sont venus à notre secours de toutes les parties du monde, mais sans avoir eu voix au chapitre. Quant à nous, nous n'avions pas eu suffisamment notre mot à dire dans les questions qui furent à l'origine de ces grands événements. Par conséquent, je pense qu'il est de l'intérêt du Commonwealth que nous soyons de plus en plus au coeur même des décisions."

("The Guardian" du 5 septembre 1962)

2 - La Conférence du Commonwealth

M. MacMillan et M. Heath ont pris tous deux la parole le premier jour de la conférence du Commonwealth qui s'est tenue à Londres du 10 au 19 septembre (1). Dans le communiqué publié à l'issue de la réunion on lit :

"Au cours de la deuxième séance plénière de cet après-midi à Marlborough House, le premier ministre du Royaume-Uni a ouvert un débat général sur la demande d'adhésion à la Communauté économique européenne de la Grande-Bretagne. Il a fait un exposé complet des raisons d'ordre économique et politique qui militent en faveur de l'adhésion à la Communauté, sous réserve de l'obtention de garanties suffisantes pour les autres pays du Commonwealth, pour les membres de l'association européenne de libre échange et pour l'agriculture britannique.

M. Heath a ensuite fait un compte-rendu détaillé de l'état des négociations de Bruxelles sur la demande britannique d'adhésion à la Communauté."

("The Times" du 11 septembre 1962)

Au cours des journées suivantes, chaque représentant des pays du Commonwealth a pris la parole devant l'Assemblée. Bien que le communiqué officiel se soit borné à donner la liste des orateurs, la plupart des discours ont été publiés par la suite.

M. John Diefenbaker, premier ministre du Canada, a exprimé des doutes sur l'opportunité de l'adhésion de la Grande-Breta-

(1) A la conférence ont pris part les pays suivants en tant que membres : le Royaume-Uni, le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Inde, le Pakistan, Ceylan, le Ghana, la Malaisie, le Nigéria, Chypre, la Sierra Leone, le Tanganyika, la Jamaïque, la Trinité et Tobago.

La Fédération Rhodésie et Nyassaland était invitée à participer à la conférence.

Étaient également représentés : l'Ouganda, le Kenya, la Guyane britannique, Singapour, Malte, Hong-Kong, l'île Maurice, la Barbade.

gne au Marché commun. D'autre part, il a parlé à nouveau des possibilités autres que celles de l'entrée de la Grande-Bretagne dans la C.E.E., auxquelles il avait déjà fait allusion lors de son arrivée à Londres.

Bien qu'on ne dispose d'aucun texte officiel du discours, on peut dire que M. Diefenbaker n'est pas convaincu de la nécessité politique de l'adhésion de la Grande-Bretagne à la C.E.E. Il s'est notamment demandé si, au cas où la Communauté élargie grouperait presque tous les membres de l'O.T.A.N., les Etats-Unis ne se montreraient pas moins disposés à contribuer pour une part aussi importante à l'effort de défense de l'Europe. Il craint que la Grande-Bretagne ne puisse maintenir son influence dans le monde si elle adhère à un marché commun et il estime que ses liens avec le Commonwealth s'en trouveraient affaiblis. Il aurait déclaré si les négociations échouaient : "on ne le prendrait pas au dépourvu".

(Le "Financial Times" du 12.9.1962)

M. Nehru, premier ministre de l'Inde, a déclaré qu'il doute que l'adhésion du Royaume-Uni à la C.E.E. puisse, comme le prétend M. MacMillan, permettre l'édification d'une troisième force mondiale et contribuer ainsi à assurer la paix en réduisant la tension dans le monde. Au contraire, a-t-il dit, elle créerait de nouvelles tensions en compromettant le développement des pays les moins favorisés et serait contraire aux principes des Nations-Unies et du G.A.T.T.

"Je ne vois pas, a-t-il ajouté, comment le Commonwealth pourra subsister si l'on ne modifie pas radicalement les propositions actuelles."

Selon les sources non officielles, M. Nehru aurait dit que le Marché commun s'inspirait du principe étroit des "gains à court terme pour ses membres riches". L'Inde trouve "absolument inacceptables" les conditions qui lui ont été proposées qui réduisent la valeur du Commonwealth.

(Le "Financial Times" du 12.9.1962)

M. Holyoak, premier ministre de la Nouvelle-Zélande, a déclaré que son pays n'était pas convaincu de ce que les négociations de Bruxelles aient permis de mettre au point des clauses suffisantes de sauvegarde des intérêts commerciaux essentiels du Commonwealth.

La Nouvelle-Zélande s'inquiète surtout de "la tendance à négocier dans le vague et sur des généralités". Elle demande des garanties "aussi détaillées et spécifiques que possible et portant sur des produits précis".

M. Holyoak a reconnu que M. Heath avait fait à Bruxelles "un gros effort" en faveur du Commonwealth; mais il se doit de

souligner la gravité de la situation dans laquelle se trouve la Nouvelle-Zélande. Il s'agit pour elle d'une question de "survie économique" et non pas simplement d'un "ajustement" ou d'une "légère baisse du niveau de vie".

(Résumé publié du discours)

M. Menzies, premier ministre d'Australie, a déclaré à l'assemblée que, bien que l'Australie n'entende pas s'élever contre le principe de l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun, elle ne peut approuver d'avance les conditions de l'adhésion.

Il a félicité MM. MacMillan et Heath de la qualité des discours par lesquels ils ont voulu mettre les choses au point afin que l'on puisse prendre une décision en connaissance de cause (sous réserve que les conditions soient acceptables), et montrer que les conditions économiques obtenues jusqu'à présent ont été discutées à fond. La Grande-Bretagne, a-t-il dit, sera liée par le traité de Rome de manière irrévocable : elle ne pourra pas résilier les obligations découlant de ce traité comme ce pourrait être le cas pour d'autres traités.

(Le "Financial Times" du 19.9.1962)

M. Goka, ministre des Finances et du Commerce de la République du Ghana, a déclaré que son pays ne s'opposait pas à l'entrée de la Grande-Bretagne dans la C.E.E. Toutefois, il est convaincu que si les informations dont il dispose sont exactes, "l'adhésion de la Grande-Bretagne aura pour nous des effets défavorables. C'est pourquoi nous devons examiner très soigneusement les conséquences qu'entraîneront pour nous et pour le Commonwealth l'adhésion de la Grande-Bretagne à la Communauté."

Le Ghana ne compte pas demander, en cas d'adhésion de la Grande-Bretagne, son association à la Communauté, quelles que puissent être les conditions.

(Communiqué de presse transmis par le Haut Commissaire du Ghana à Londres)

M. Ayub Khan, président du Pakistan, a déclaré à la conférence que bien que le Pakistan soit "pleinement conscient" des efforts faits par la Grande-Bretagne pour obtenir, au cours des négociations de Bruxelles, des conditions aussi favorables que possible pour le Pakistan, "il faut bien dire que les propositions du 3 août ne garantissent pas nos intérêts vitaux et qu'elles ne sont pas adéquates".

Le président a terminé son discours par une mise en garde: "... Je ne puis me départir du sentiment que si nos revendications les plus pressantes sont ignorées et si des accords préjudiciables à notre économie sont réalisés entre le Royaume-Uni et la C.E.E., la confiance que met notre peuple en la valeur des liens économiques avec le Royaume-Uni et la zone sterling en sera

ébranlée".

(Texte communiqué par le Haut Commissaire pakistanais à Londres)

Le sénateur Fernando, ministre de la justice de Ceylan, a demandé des garanties adéquates pour les exportations de Ceylan dans le Marché commun élargi.

(Résumé officiel du discours)

M. Abubakar Tafawa Balewa, premier ministre du Nigéria, a déclaré qu'il n'appartenait pas à son pays de contester le droit de la Grande-Bretagne de chercher à entrer dans la C.E.E., mais qu'il s'inquiétait vivement des conséquences probables qu'aurait cette adhésion. Si la Grande-Bretagne adhère à la C.E.E., le Nigéria n'acceptera pas l'association.

(Résumé officiel du discours)

Le délégué malais, M. Tun Abdul Razak, a déclaré à l'assemblée que si la puissance économique et politique de la Grande-Bretagne exige qu'elle adhère au Marché commun, il n'appartient pas au Commonwealth de discuter sa décision. La Grande-Bretagne, a-t-il ajouté, se doit d'être forte si elle veut remplir son rôle traditionnel de leader du Commonwealth.

(Résumé du discours publié au cours de la conférence)

Sir Roy Welensky, premier ministre fédéral de Rhodésie, a réaffirmé le point de vue de la Fédération : si la Grande-Bretagne décide d'adhérer à la Communauté économique européenne, la Fédération s'associera à la Communauté sur une base semblable à celle qui régit actuellement l'association de certains pays d'Afrique.

Pays en voie de développement, la Fédération a besoin de marchés ouverts pour des exportations sans cesse croissantes, elle doit conserver le droit de fixer des droits de douane à des fins protectionnistes et elle a également besoin d'un apport substantiel de capitaux étrangers.

(Résumé publié par le Bureau du Haut Commissaire de la Fédération de Rhodésie et du Nyassaland)

M. Rashidi Kawawa, premier ministre du Tanganyika, a déclaré au cours de la conférence des premiers ministres du Commonwealth à Londres, que les trois territoires d'Afrique orientale faisant partie du Commonwealth refusent catégoriquement de s'associer au Marché commun.

M. Kawawa, qui a affirmé qu'il ne parlait pas uniquement pour son pays mais également au nom des autres membres du "Common Services grouping" d'Afrique orientale, le Kenya et l'Uganda, a déclaré que ces pays se proposent de négocier séparément, en tant que Marché commun d'Afrique orientale, avec la C.E.E.

(Le "Financial Times" du 13.9.1962)

M. Eric Williams, premier ministre de la Trinité et de Tobago, a déclaré que pour des raisons historiques et commerciales la région des Caraïbes constitue un prolongement de l'Europe et les îles françaises et néerlandaises, par exemple, font déjà partie du Marché commun. Pour la Trinité, il n'est pas question, sur le plan commercial, de choisir entre l'Europe et le Commonwealth, puisque l'Europe y est effectivement, alors que ce n'est pas le cas pour le Commonwealth.

Il ne partage pas les vues du Ghana et d'autres Etats africains sur la question du statut d'association. Il pense que l'association avec le Marché commun serait l'occasion de procéder à l'unification et à l'intégration des Caraïbes, le morcellement actuel n'étant pas viable.

("The Times" du 14.9.1962)

Mgr. Makarios, président de Chypre, a déclaré qu'il espérait que, quelle que soit l'issue des négociations, le Commonwealth demeurerait une nécessité historique, capable, comme par le passé, de servir de manière constructive la cause d'une meilleure entente dans le monde et de contribuer à la résolution des problèmes internationaux.

Il a insisté sur le fait qu'à défaut de garanties suffisantes, les conséquences de l'adhésion de la Grande-Bretagne à la C.E.E. seraient extrêmement graves pour l'économie de Chypre.

(Le "Financial Times" du 13.9.1962)

Sir Alexander Bustamante, premier ministre de la Jamaïque, a déclaré qu'il ne partageait pas l'optimisme de M. Mac-Millan quant à la possibilité pour la Grande-Bretagne de conserver intacts son caractère propre et ses institutions en dépit de la pression exercée par les institutions et les conceptions continentales.

"Je crois que le Royaume-Uni lui-même changera lorsque vous l'aurez fait adhérer à la C.E.E. Ce serait manquer de réalisme d'espérer que le Commonwealth restera inchangé fondamentalement pareil à lui-même lorsque son coeur, son centre, aura été transformé."

("The Times" du 14.9.1962)

Avec la permission spéciale de la conférence, M. R. Lightbourne, ministre du commerce et de l'industrie de la Jamaïque, a repris le thème abordé par Sir Alexander Bustamante. Il a déclaré que l'influence de la Grande-Bretagne était née de la position qu'elle occupait en tant que leader et centre d'un Commonwealth multiracial.

"Le prestige britannique international ne perdra-t-il pas un de ses éléments essentiels si la Grande-Bretagne devient membre, un simple membre, d'un groupe dont les autres adhérents ne

se sont pas montrés dans le passé des défenseurs convaincus de l'égalité raciale et dont certaines ne le sont même pas encore actuellement ?"

("The Times" du 14.9.1962)

Sir Milton Margai (Sierra Leone) a déclaré qu'indépendamment de l'association avec le Commonwealth, la Sierra Leone attachait beaucoup d'importance aux liens qui commencent à l'unir aux autres nations d'Afrique. Il a ajouté : "C'est compte tenu de ces liens, politiques et économiques, que nous devons décider de nos propres relations avec la Communauté économique européenne en cas d'adhésion de la Grande-Bretagne."

("The Guardian" du 14.9.1962)

Un communiqué a été publié à l'issue de la conférence du Commonwealth. Les paragraphes qui n'intéressent pas le Marché commun ne figurent pas ci-après.

"Les premiers ministres ont été informés de l'état des négociations de la Grande-Bretagne avec la Communauté économique européenne et en ont délibéré. Ils ont discuté des dispositions qui pourraient être prises pour tenir compte des besoins particuliers des autres pays du Commonwealth en cas d'adhésion de la Grande-Bretagne à la Communauté.

Les ministres britanniques ont exposé, dans leurs grandes lignes, les considérations d'ordre politique et économique qui ont incité le gouvernement britannique à ouvrir les négociations de Bruxelles. Ils ont insisté sur le fait que de l'avis du gouvernement britannique l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté à des conditions satisfaisantes renforcerait sa propre position, celle du Commonwealth et celle de l'Europe.

Ils ont fait un exposé détaillé de l'état des négociations de Bruxelles et ont insisté sur les points principaux des nombreuses dispositions provisoires qui ont été élaborées. Tout d'abord, une offre d'association à des conditions économiques avantageuses des pays du Commonwealth d'Afrique et des Caraïbes ainsi que de la plupart des territoires dépendants britanniques a été formulée. Au cas où certains de ces pays ne seraient pas associés, l'accord provisoire conclu à Bruxelles prévoit que de nouvelles discussions pourront être entamées au cours des négociations en vue de conclure éventuellement d'autres arrangements.

En deuxième lieu, la Communauté est prête à négocier aussitôt que possible des accords commerciaux avec l'Inde, le Pakistan et Ceylan, dans le but déclaré de développer les échanges réciproques, de maintenir et d'augmenter autant que possible leurs rentrées de devises étrangères et, d'une façon générale, de faciliter la réalisation de leurs projets de développement. En troisième lieu, en ce qui concerne les produits agricoles de zone tempérée, la Communauté élargie ferait deux déclarations importantes lors de l'adhésion de la Grande-Bretagne : l'une pour la

convocation de conférences destinées à mettre sur pied des accords mondiaux par produit pour les produits alimentaires de zone tempérée et pour souligner les responsabilités grandement accrues de la Communauté élargie en tant que principal importateur mondial, l'autre aurait trait à la politique des prix de la Communauté qui, tout en prenant les mesures appropriées pour relever le revenu individuel des agriculteurs de la Communauté, ferait de son mieux pour contribuer au développement harmonieux du commerce mondial et maintenir un niveau satisfaisant des échanges entre la Communauté et les pays tiers, y compris les pays du Commonwealth.

Les ministres britanniques considèrent que la politique que la Communauté élargie a l'intention de suivre offrirait des possibilités raisonnables d'écoulement sur ses marchés de produits agricoles de zone tempérée.

Les représentants des autres gouvernements du Commonwealth se sont félicités de l'occasion qui leur était offerte de procéder à des consultations personnelles sur ce problème et de compléter les échanges d'information et les consultations qui avaient déjà eu lieu au niveau des ministres et des fonctionnaires.

Ils ont pris note des considérations qui avaient incité le gouvernement britannique à adhérer à la C.E.E. au cas où il pourrait obtenir des conditions satisfaisantes.

Ils ont reconnu, qu'à la suite de consultations complètes et suivies avec les autres pays du Commonwealth et à la lumière des négociations ultérieures qui doivent avoir lieu avec les membres du Commonwealth, la responsabilité de la décision finale incombe au gouvernement britannique.

Les représentants des autres pays du Commonwealth ont rendu hommage aux efforts énergiques que le gouvernement britannique a déployés pour convaincre les Six de la parfaite légitimité des garanties qu'il demandera, afin d'éviter que l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun se fasse dans des conditions préjudiciables à leurs intérêts vitaux.

Ils ont exprimé l'espoir que les membres de la C.E.E. tiendront à sauvegarder et à promouvoir la puissance et les possibilités de développement du Commonwealth, conformément à leur propre idéal, qui vise à assurer l'expansion et la paix dans le monde.

D'autre part, les représentants des différents gouvernements du Commonwealth ont formulé certaines craintes quant aux effets éventuels de l'adhésion de la Grande-Bretagne à la C.E.E. Ils souhaitent, qu'au cas où une association plus étroite entre la Grande-Bretagne et l'Europe pourrait être établie, on veuille à ce qu'elle n'évolue pas de façon à affaiblir la cohésion du Commonwealth ou son influence en faveur de la paix et du progrès dans le monde. Ils attirent l'attention sur les difficultés auxquelles une telle évolution pourrait donner lieu en ce qui con-

Association et adhésion aux communautés

cerne leurs échanges tant avec le Royaume-Uni qu'avec d'autres pays.

Ils ont exposé les questions économiques qui présentent un intérêt particulier pour leurs pays respectifs et expliqué dans quelle mesure les négociations de Bruxelles n'avaient pas encore tenu compte de leurs intérêts.

Certains pays indépendants d'Afrique considèrent qu'ils ne peuvent consentir à l'association avec la Communauté conformément à la quatrième partie du traité de Rome. D'autre part, le gouvernement de la Sierra Leone tient à subordonner sa décision en matière d'association à des consultations préalables avec d'autres pays africains qui ne sont pas membres du Commonwealth. Pour ce qui est des pays des Caraïbes, la Trinité et Tobago sont disposés à accepter l'association, mais la Jamaïque désire s'accorder un délai de réflexion.

Il a été signalé aux premiers ministres que la Fédération Rhodésie et Nyassaland était prête à accepter l'association. Il semble, après les contacts qui ont été pris, que la plupart des territoires dépendants britanniques associables accepteraient l'association.

Les représentants de l'Inde, du Pakistan et de Ceylan ont insisté pour qu'en cas d'adhésion de la Grande-Bretagne à la Communauté, les accords commerciaux que celle-ci a proposé de passer avec leurs pays soient conclus aussitôt que possible et qu'entre temps, aucune modification ne soit apportée aux dispositions qui président actuellement aux échanges de ces pays avec le Royaume-Uni. Ils ont exprimé leurs craintes de voir leurs rentrées de devises étrangères et leurs investissements dans les industries travaillant pour l'exportation compromis en cas de modification du régime appliqué à leurs produits par le Royaume-Uni, avant la conclusion d'accords commerciaux plus vastes avec la Communauté élargie, et cela au moment même où la réalisation de leurs projets de développement traverse une phase critique.

Ils se sont préoccupés de la nécessité d'obtenir des garanties adéquates en vue de protéger les intérêts vitaux des producteurs du Commonwealth, tant de produits alimentaires de la zone tempérée que de certains autres produits agricoles, les produits tropicaux compris, ainsi que de certaines matières premières pour lesquelles le Royaume-Uni a demandé l'application d'un régime de droits nuls.

Ils ont également insisté sur l'importance que présente pour certains pays du Commonwealth un commerce portant sur une large gamme de produits manufacturés ou fabriqués.

Les premiers ministres ont pris acte du fait que les négociations de Bruxelles ne sont pas encore terminées et qu'un certain nombre de questions importantes restent à négocier. Ce n'est que lorsque l'ensemble des conditions sera connu qu'il sera

possible d'émettre un jugement définitif.

Il a été convenu que lorsque les négociations reprendront, les ministres britanniques tiendront pleinement compte de ces points de vue généraux et particuliers exprimés au nom des gouvernements du Commonwealth au cours de cette réunion, et qu'ils poursuivront leurs efforts en vue de sauvegarder les intérêts vitaux du Commonwealth.

Le gouvernement britannique s'est engagé à continuer à assurer la liaison la plus étroite avec les autres gouvernements du Commonwealth au cours de la suite des négociations avec la Communauté économique européenne."

("The Guardian" du 20 septembre 1962)

3 - Malte souhaite devenir membre de la C.E.E.

M. Borg Olivier, premier ministre de Malte, a déclaré qu'il espérait que son pays pourra devenir membre de la C.E.E. Malte n'a pas encore présenté une demande formelle d'adhésion, mais elle désire adhérer au Marché commun européen même si la Grande-Bretagne ne le fait pas. "Nous faisons partie de l'Europe, nous aussi", a déclaré M. Olivier.

("Het Parool" du 7.9.1962)

4 - Rencontre Luns-Spaak à Bruxelles

Le 10 septembre, les ministres des Affaires étrangères de Belgique et des Pays-Bas ont procédé à un échange de vues sur les problèmes de l'adhésion britannique. Ils ont fait à la presse les déclarations suivantes :

M. Luns : "Le rapprochement des deux pays et de leur coopération politique posent des problèmes qui dépassent largement les rapports purement bilatéraux. Cette coopération doit être recherchée dans un cadre plus large."

M. Spaak : "Nous sommes persuadés qu'il faut s'employer à faire entrer la Grande-Bretagne dans le Marché commun. Nous continuons également d'estimer qu'ayant fait ce pas la Grande-Bretagne doit participer à l'Europe politique. C'est bien dans cette intention que nous nous rendons à Londres, moi le 19 septembre et mon collègue le 21, pour nous entretenir avec les ministres Home et Heath"...

"Ce qui nous a été le plus agréable dans le communiqué franco-allemand, c'est que l'accent a été mis sur le rôle indispensable que les partenaires du Marché commun doivent jouer dans la construction future de

l'Europe."

(Sources : La Libre Belgique, 11 septembre
De Volkskrant, 11 septembre)

5 - Déclaration du Lord Chancelier concernant la C.E.E. et la souveraineté britannique (26 septembre 1962)

Lord Dilhorne, Lord Chancelier, a déclaré à Bristol (devant le "West of England Institute of Directors") qu'il ne voit rien qui s'oppose de façon décisive à ce que la Grande-Bretagne consente à des abandons partiels de la souveraineté du Parlement en adhérant au Marché commun.

Il ne voit rien dans le Traité de Rome qui puisse affaiblir en quoi que ce soit la position de la Reine. Il faut cependant considérer que les règlements arrêtés par le Conseil et la Commission de la Communauté lient les Etats membres et sont applicables à chacun d'entre eux, ce qui implique de la part du Parlement certains abandons de sa souveraineté.

La souveraineté du Parlement serait soumise à des restrictions de deux ordres : il ne pourrait, sans violer le traité, ni contester les règlements arrêtés par le Conseil et par la Commission, ni s'abstenir de voter des lois ayant pour but d'atteindre les objectifs visés par les directives.

"Les pouvoirs dont disposent le Conseil et la Commission d'arrêter des directives et des règlements ne peuvent être exercés qu'en vue d'atteindre ces objectifs ou de régler des questions qui leur sont connexes, telles que la suppression des pratiques restreignant la concurrence et le maintien du bénéfice des prestations de sécurité sociale en faveur des personnes travaillant à l'étranger" a déclaré Lord Dilhorne.

"Je n'hésite pas à affirmer que les parties de notre législation, qui régissent le comportement quotidien de l'Anglais moyen, telles que les dispositions légales concernant la famille, les rapports entre propriétaires et locataires, les biens immeubles, le logement, la sécurité sociale, les administrations locales, les contrats et les dommages-intérêts, ne seront subordonnées à aucune réglementation ou directive communautaire ou le seront si accessoirement que personne ne s'en rendra compte."

("The Times" du 28.9.1962)

6 - Congrès du parti libéral britannique à Llandudno

Le Congrès du parti libéral britannique qui s'est tenu du 19 au 22 septembre à Llandudno a adopté une motion sur le Marché commun. Dans cette motion, le Congrès a réaffirmé sa convic-

tion qu'en adhérant à la C.E.E. la Grande-Bretagne contribuerait à assurer la paix mondiale et l'unité de l'Europe occidentale. Son adhésion permettrait à la Grande-Bretagne :

- de consolider son prestige et sa prospérité;
- de soutenir les progrès des pays du Commonwealth;
- de favoriser l'expansion du commerce international, notamment en contribuant à la suppression des barrières douanières;
- d'augmenter le volume de ses échanges avec les pays en voie de développement et d'étendre l'aide qu'elle leur apporte, et enfin,
- de consolider l'alliance atlantique.

Le Congrès a invité instamment le gouvernement à faire entendre par tous les moyens possibles qu'il se rallie aux objectifs politiques et économiques qui ont inspiré la création de la Communauté et à accélérer les négociations en vue de l'adhésion. Il a demandé au gouvernement de prendre l'initiative de projets :

- d'accords internationaux sur les denrées alimentaires;
- d'élimination progressive des barrières douanières en vue d'encourager les pays en voie de développement à exporter en Europe et en Amérique des quantités modérées mais croissantes de produits manufacturés;
- de coordination des ressources de la C.E.E. et des programmes d'aide économique aux pays en voie de développement;
- de répartition mondiale des excédents alimentaires pour combattre la faim.

("The Guardian" du 21 septembre 1962)

7 - Les Trades Unions et l'adhésion à la C.E.E.

Par 5.845.000 voix contre 2.022.000, le congrès des syndicats britanniques a rejeté une résolution condamnant l'adhésion de la Grande-Bretagne à la Communauté économique européenne, approuvant ainsi l'attitude d'expectative officiellement adoptée par le bureau, qui voudrait réserver sa décision jusqu'au moment où il sera plus amplement informé des conditions posées à Bruxelles au gouvernement britannique.

(Le "Nieuwe Rotterdamse Courant" du 7.9.1962)

8 - Les syndicats britanniques et l'adhésion à la C.E.E.

Les secrétaires généraux de 32 syndicats britanniques, comptant au total deux millions de membres, réclament des élections générales pour trancher la question de l'adhésion de la

Grande-Bretagne à la Communauté économique européenne.

Il est évident, affirment-ils, que les conditions d'entrée dans le Marché commun entraîneront "des modifications considérables du régime politique et économique du pays".

(Le "Nieuwe Rotterdamse Courant" du 12.9.1962)

9 - Le Conseil de l'Europe et l'élargissement des communautés

Plusieurs personnalités ont pris la parole au cours de la 14^{ème} session de l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe (septembre 1962), pour traiter des problèmes posés par l'élargissement des communautés.

M. Pierre Pflimlin s'est déclaré optimiste quant à l'issue des négociations engagées en vue de l'adhésion de la Grande-Bretagne. Les difficultés sur lesquelles avait buté la négociation en août dernier ne sont pas insurmontables. Le problème des règles financières de la politique agricole commune ne semble pas insoluble. Quant à la question des "produits tempérés" en provenance de l'Australie, du Canada et de la Nouvelle-Zélande, le rapporteur signale qu'aux termes du communiqué publié à l'issue de la conférence des premiers ministres du Commonwealth, "les ministres britanniques ont estimé que la politique de la Communauté élargie envisage de poursuivre offrirait des possibilités raisonnables sur ces marchés aux exportations de produits agricoles des régions tempérées."

Les avantages politiques et économiques - notamment sur le plan des débouchés et des investissements - que le Commonwealth retirera de l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun l'emportent de beaucoup sur les inconvénients.

M. Peter Thomas, sous-secrétaire d'Etat au Foreign Office britannique, a insisté sur le fait que son gouvernement est aussi intéressé par l'aspect politique de la Communauté européenne que par son aspect économique. Il a rappelé que si le Commonwealth est capable de s'adapter au monde qui l'entoure, sa structure est trop complexe pour qu'on puisse la bouleverser d'un seul coup. L'aide financière et technique est nécessaire, mais elle ne peut remplacer les échanges. En conclusion, le ministre s'est déclaré confiant et a assuré la volonté du gouvernement britannique de faire aboutir une solution qui, tout en respectant les objectifs du Traité de Rome, conciliera les intérêts de tous et assurera en particulier la sauvegarde des intérêts du Commonwealth.

Enfin, le point de vue de la Nouvelle-Zélande face à l'élargissement de la C.E.E. a été exposé par M. Marshall, vice-premier ministre et ministre du commerce d'Outre-mer de Nouvelle-Zélande. Le ministre a tenu à souligner que son gouvernement admet la nécessité et l'opportunité politique de l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun. Toutefois, la Nouvelle-Zélande

est préoccupée par les répercussions économiques que peut avoir pour elle l'adhésion britannique. En effet, le marché britannique absorbe 90 % de ses exportations de viande et de produits laitiers. Les Néo-Zélandais espèrent voir une amélioration des conditions générales négociées jusqu'à présent par l'Angleterre pour les produits agricoles de la zone tempérée. En outre, il faudra ensuite - ce que les Six ont admis - que des conditions spéciales soient négociées pour tenir compte de la situation particulière du pays. La Nouvelle-Zélande estime que des arrangements valables jusqu'en 1970 seraient insuffisants; il faudrait qu'ils restent en vigueur jusqu'à la conclusion d'accords mondiaux sur les produits de base. Elle demande, de plus, que ses exportations soient maintenues non seulement en valeur mais encore en volume. Enfin, M. Marshall a déclaré que son gouvernement était prêt à collaborer à des projets de distribution des excédents au profit des pays sous-développés.

(Débats des 24 et 25 septembre 1962, Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe)

Suisse

10 - Les conditions posées par la Suisse pour une association

La Suisse est prête à s'associer au marché commun, a déclaré en substance M. Frédéric Wahlen, chef du Département politique fédéral, en exposant à la fin septembre, aux représentants des Six à Bruxelles, la position de son pays.

D'autre part, la Suisse est disposée, a ajouté M. Wahlen, à discuter en temps opportun le développement futur de ses relations avec les deux autres Communautés européennes : C.E.C.A. et Euratom.

Le délégué de la Suisse a indiqué que son pays était prêt à accepter les dispositions du traité de Rome concernant :

- la libre circulation des marchandises, des services et des capitaux (sous réserve de ses déclarations touchant la politique commerciale);
- l'abolition des obstacles aux échanges par les ententes, les monopoles, les subventions, aides et autres mesures susceptibles de fausser la concurrence;
- la coopération en matière de conjoncture, de politique monétaire, de balance des paiements;
- l'établissement d'une politique de transports aussi rationnelle que possible.

Cependant, la Suisse entend sauvegarder "sa neutralité, garantie de son indépendance, sa structure fédéraliste et son système de démocratie directe", a dit M. Wahlen.

La Confédération helvétique, a précisé le représentant suisse, demande trois dérogations essentielles :

1. autorisation de prendre elle-même les décisions déterminant sa politique commerciale à l'égard des pays tiers;
2. maintien d'une base d'approvisionnement suffisante pour une économie de guerre : stockage de biens essentiels et sauvegarde dans le pays d'un potentiel adéquat de production agricole;
3. insertion d'une clause autorisant la Suisse à déroger aux dispositions de l'accord d'association - notamment en cas de guerre ou de tension internationale grave - et même à le dénoncer dans des circonstances extrêmes.

Pour résoudre les problèmes institutionnels ainsi posés, la Suisse propose la création d'un conseil d'association, des consultations régulières entre la Communauté et la Confédération, même au stade de l'élaboration des décisions, et le recours à un organe arbitral en cas de divergences éventuelles.

Les deux points sur lesquels la délégation suisse a formulé des réserves sont :

- l'agriculture, la politique agricole des Six posant des problèmes complexes du fait des difficultés particulières auxquelles se heurte l'agriculture helvétique (dues aux conditions climatiques);
- le secteur de la main-d'oeuvre et du droit d'établissement : la situation démographique créée par la présence de travailleurs étrangers (630.000) qui représentent déjà plus d'un quart de la population active devrait être prise en considération.

(Source : L'Economie, 4 octobre 1962)

Surinam

11 - L'aide de la C.E.E. au Surinam

Le projet de budget du Surinam pour 1963 fait apparaître, compte non tenu d'un poste comptable de 0,2 million de florins du Surinam (Sf), un déficit de 8 millions de Sf. Le budget ordinaire présente un excédent de 0,6 million de Sf, tandis que le budget extraordinaire présente un déficit de 8,6 millions de Sf.

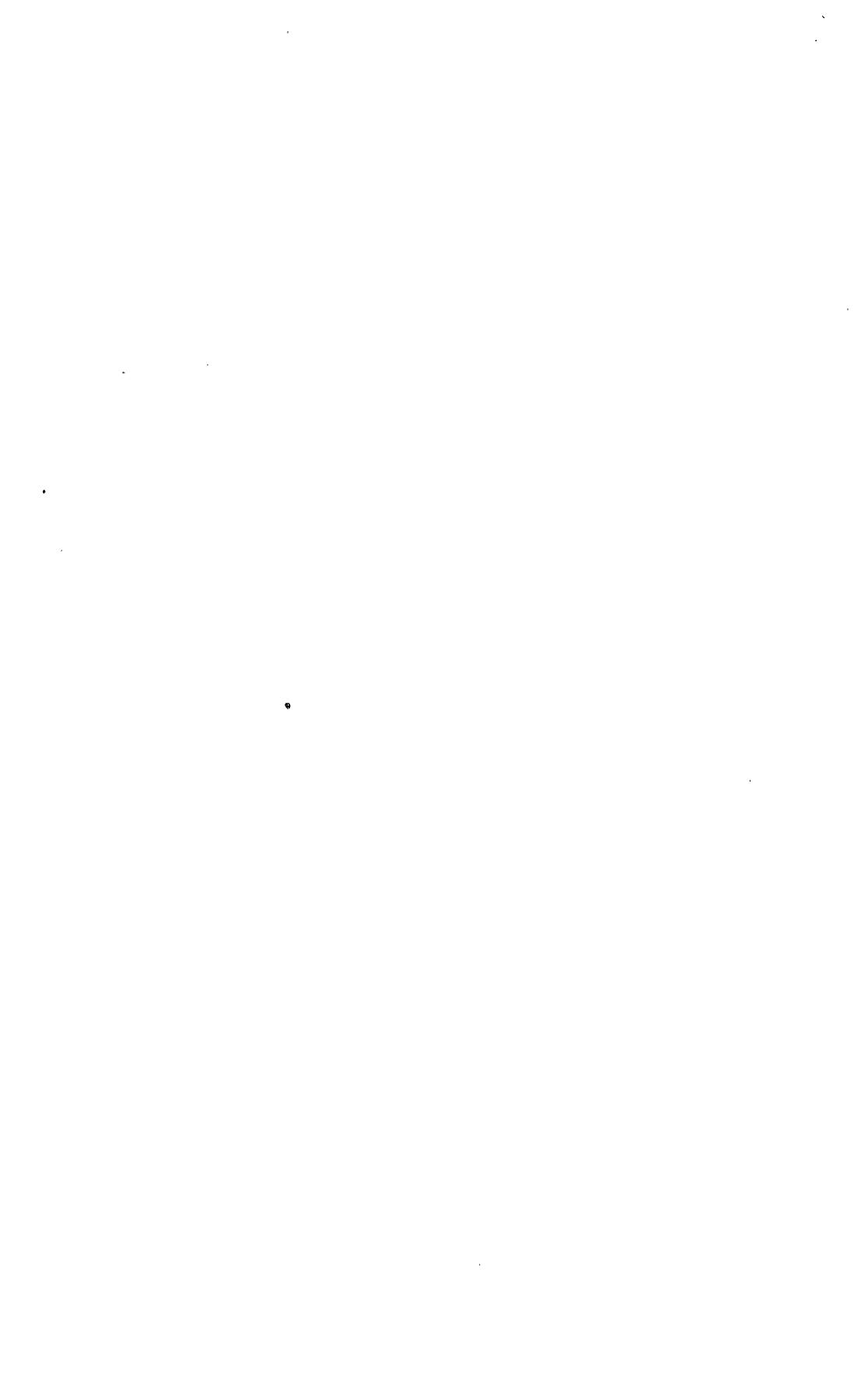
Le chiffre du déficit de 8,6 millions de Sf du budget extraordinaire tient compte de la contribution du Surinam au plan décennal. Le déficit budgétaire de 8 millions doit être couvert en grande partie au moyen du financement par la C.E.E. de la participation du Surinam au plan décennal. Cette contribution de la C.E.E. n'est évidemment pas encore inscrite au budget.

Lors de la présentation du budget de 1963 devant les Etats (Statencollege) du Surinam le samedi 1er septembre, le mi-

nistre des finances, M. J. Sedney, a notamment déclaré : "Le budget de l'exercice 1963 reste bien entendu placé sous le signe du développement du pays, qui continue à inspirer la politique du gouvernement.

Le déficit budgétaire s'élève à nouveau à environ 8 millions de Sf. Cependant, à la différence des années précédentes, on peut escompter que ce déficit sera couvert grâce à l'affectation au plan décennal des crédits provenant du fonds de développement de la C.E.E. Cette suggestion a été faite par le ministre néerlandais des finances, qui y voit la solution du problème financier structurel qui se pose dans notre pays."

(Handels et Transport courant, 4.9.1962)



Chronologie

Argentine

4 septembre Signature par l'Euratom et l'Argentine d'un accord de coopération quant à l'utilisation pacifique de l'énergie atomique.

Pakistan

15 septembre Conversations de Gaulle/Ayub Khan relatives à une éventuelle conférence de personnalités de la C.E.E. et du Commonwealth.

Etats-Unis

4 septembre Visite du vice-président des Etats-Unis à Rome.

13-19 septembre Visite de M. Ehrard aux Etats-Unis.

17-21 septembre Session du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale à Washington. Participation d'observateurs de la Commission de la C.E.E. et de la Banque d'investissements.

URSS

3 septembre Conférence internationale des théoriciens marxistes à Moscou, relative à la C.E.E.

1 - Prise de position du groupe socialiste du Parlement européen

Lors de la réunion du groupe socialiste du Parlement européen qui a eu lieu à Munich du 10 au 12 septembre 1962, il a notamment été discuté de la question de l'élargissement de la CEE par suite de l'adhésion d'autres Etats ainsi que de l'organisation des relations de la CEE avec les autres pays européens.

L'idée qui a dominé les débats, c'est que les rapports de la CEE avec l'extérieur doivent avant tout être à la mesure des responsabilités considérables qui lui incombent en tant que partie importante d'un monde libre hautement industrialisé. D'autre part, la CEE doit assurer son existence comme Communauté indépendante en affirmant et en renforçant sa liberté d'action.

Le groupe socialiste du Parlement européen renouvelle par conséquent son souhait de voir faire en sorte que les négociations avec le Royaume-Uni et d'autres Etats tiers en vue de leur adhésion aboutissent. Sous réserve que les principes fondamentaux des traités de Rome et de Paris soient respectés et qu'il ne soit pas porté préjudice au développement futur de la Communauté, le groupe socialiste préconise en outre l'établissement de relations étroites sur le plan de la politique commerciale et économique avec les Etats européens qui, pour des raisons d'ordre politique, estiment ne pouvoir adhérer aux communautés européennes. Cependant, la question de la nature des relations institutionnelles entre ces Etats et la Communauté économique européenne devra encore faire l'objet de discussions approfondies au cours desquelles les partenaires devront faire preuve de la volonté politique d'aboutir.

(Sozialistische Europa-Korrespondenz, n° 15, 1962)

Amérique latine

2 - Le traité de libre-échange de l'Amérique latine et le Marché commun

Au cours d'une conférence donnée à Milan, l'ambassadeur du Pérou en Italie a commenté le traité de libre-échange que sept pays de l'Amérique latine (Argentine, Brésil, Chili, Mexique, Pérou, Uruguay et Paraguay) ont signé en 1961 à Montevideo, en mettant l'accent sur les rapports entre les pays d'Amérique du Sud et la C.E.E.

Après la seconde guerre mondiale, les échanges commerciaux entre les pays qui forment actuellement la Communauté et les pays de l'Amérique latine ont augmenté considérablement. La C.E.E. a une grande valeur en tant que débouché pour les produits d'Amérique latine (17 % de la totalité) et en tant que fournisseur de devises nécessaires au financement du développement économique et à l'acquisition de biens de consommation.

Mais dans les rapports entre l'Amérique latine et la C.E.E. il y a un problème important à résoudre : l'association au Marché commun des pays d'outre-mer pourra nuire aux pays de l'Amérique latine, car 60 % des exportations de ces pays portent sur des produits que la C.E.E. pourra se procurer dans les pays d'outre-mer.

Cette situation pourrait avoir les conséquences suivantes :

- diminution des ventes de l'Amérique latine à la Communauté européenne, ce qui entraînerait une réduction des achats européens dans ces pays;
- parmi les marchés susceptibles de remplacer la perte des débouchés dans la C.E.E., les pays de l'Amérique latine devraient s'adresser aux Etats-Unis afin que ceux-ci absorbent une grande part de leurs exportations.

Pour surmonter ces difficultés, il serait nécessaire de conclure, entre la zone de libre-échange de l'Amérique latine et la C.E.E., un accord qui porterait sur les points suivants :

- 1) éliminer, ou au moins atténuer, les obstacles et les difficultés douanières qui entravent les échanges commerciaux entre les deux zones;
- 2) éviter l'application de restrictions à l'importation de produits déterminés en provenance des pays de l'Amérique latine par suite de l'existence de contingents et de quotas;
- 3) examiner quelle est la meilleure façon d'établir une compensation efficace de certains produits entre le Marché commun et l'Association de libre-échange d'Amérique latine;
- 4) réaliser un vaste programme de coopération économique et technique, destiné à aider non seulement les pays appartenant à la zone de libre-échange de l'Amérique latine, mais également les autres pays de l'Amérique latine;
- 5) stabiliser les prix des matières premières exportées par les pays de l'Amérique latine afin qu'ils puissent avoir les devises nécessaires pour augmenter leurs achats à la C.E.E.

Pakistan

3 - Entretiens de Gaulle/Ayoub Khan

Le maréchal Ayoub Khan, président du Pakistan, a déclaré qu'il avait fait part au président de la République de sa suggestion d'une rencontre entre les dirigeants des six pays du Marché commun et ceux du Commonwealth. Le maréchal Ayoub Khan a déclaré: "Le président de Gaulle n'a pas formulé de jugement complet à ce sujet. Je crois qu'il n'envisage rien qui sorte du cadre d'application du traité de Rome".

Relations extérieures

Les Français estiment, a poursuivi le maréchal Ayoub Khan, que toute négociation devrait être placée "dans l'orbite du traité de Rome". Les Six sont "tournés vers l'intérieur", et il est évident que le monde extérieur verra se dresser devant lui un mur tarifaire.

Cependant, a ajouté le chef de l'Etat pakistanais, le général de Gaulle a fait preuve de compréhension à l'égard du Pakistan.

Le maréchal Ayoub Khan a tenu une conférence de presse à l'ambassade du Pakistan à Paris, et a notamment déclaré :

"La réunion entre les dirigeants des six pays du Marché commun et des pays du Commonwealth dépend de l'adhésion du Royaume-Uni au Marché commun. Ces négociations pourraient avoir lieu à un échelon élevé. Mais à quel échelon ? Sur ce point, le général de Gaulle n'a pas été en mesure de prendre un engagement.

Chaque pays à ses propres problèmes, et une nouvelle conférence des premiers ministres du Commonwealth, après l'aboutissement des négociations entre le Royaume-Uni et le Marché commun, pourrait ne pas être nécessaire."

Interrogé sur sa conversation avec le président de la République française, le chef de l'Etat pakistanais a répondu :

"Je suis venu spécialement à Paris pour présenter mes respects au général de Gaulle et lui exprimer la profonde admiration que j'éprouve pour la façon dont il a traité le problème allemand, et aussi pour le rôle moteur qu'il a joué dans l'oeuvre qui tend à rassembler les pays de l'Europe.

Nous avons discuté aussi des problèmes économiques qui découleraient de l'adhésion du Royaume-Uni au Marché commun. Nous sommes incertains de l'avenir et, en particulier, des possibilités de trouver des marchés pour nos produits finis. Notre développement économique en dépend."

(Source : "Le Monde")

Etats-Unis

4 - Prise de position du président de la Banque internationale

Lors de la réunion de la Banque internationale et du Fonds monétaire international, M. Eugène Black, président de la Banque internationale, a déclaré qu'il craignait de voir les nouvelles ententes économiques régionales pratiquer une politique protectionniste susceptible de porter atteinte aux perspectives économiques des pays tiers. Bien qu'à ce jour les tarifs ou les contingents ne limitent pas d'une manière excessive les exportations de produits de base des pays en voie de développement, il

existe néanmoins des produits manufacturés - principalement les textiles de coton - à l'égard desquels la discrimination joue un rôle important. En fait, a dit M. Black, nous serions en droit d'escompter un accroissement des exportations des pays en voie de développement, surtout des produits de leurs jeunes industries de transformation. Il a ajouté que si les blocs économiques régionaux pratiquent une politique de libre-échange, les pays en voie de développement n'auront rien à craindre. M. Black a en outre attiré l'attention sur le fait que les pays en voie de développement se trouvaient dans une situation sérieuse, leurs achats dans les pays industrialisés leur coûtant plus cher alors que leurs propres produits se vendent à des prix moins élevés. Les pays industrialisés doivent reconnaître que leur balance de paiement a bénéficié de l'amélioration de leur taux d'échange. La Banque étudie la création d'une commission d'arbitrage qui aura pour mission de trancher les litiges internationaux entre pouvoirs publics et entreprises privées.

M. Black a insisté auprès des ministres des finances et fonctionnaires de plus de quatre-vingt Etats représentés à la conférence, pour qu'ils se préoccupent de toute urgence de la majoration des crédits mis à la disposition de l'A.I.D., qui accorde des prêts à plus long terme et à des conditions plus souples que la Banque internationale. Au 30 juin 1963, l'A.I.D. aura probablement prêté tous les fonds dont elle dispose encore, soit 765 millions de dollars. Il faut mettre fin à cette situation, a déclaré le président de la Banque internationale, car s'abstenir revient en fait à décider l'arrêt des activités de l'A.I.D.

Il a adressé un appel aux pays industrialisés dont la plupart, a-t-il affirmé, se trouvent actuellement dans une situation beaucoup plus favorable qu'il y a quelques années pour majorer leur contribution au développement international.

(Le "Nieuwe Rotterdamse Courant" du 19.9.1962)

URSS

5 - Krouchtchev et le Marché commun

La revue "Rinascita" rapporte certains passages d'un article publié par Nikita Krouchtchev dans la revue "Problemi della Pace". A propos de l'intégration européenne, le leader soviétique écrit :

"Le Marché commun assure d'énormes profits aux monopoles impérialistes. En même temps, il menace les intérêts de la classe ouvrière, des paysans et des classes moyennes. Les petits pays dépendent sans cesse davantage de cette union des impérialistes, qui représente en substance une nouvelle forme de partage et de redistribution du marché capitaliste mondial. Les milieux agressifs s'efforcent d'exploiter le Marché commun aux fins d'un ren-

forçement de l'O.T.A.N. et d'une accélération de la course aux armements.

Les dirigeants du monde occidental doivent nécessairement se rendre compte que le rapport des forces évolue sans cesse au désavantage du capitalisme. Le vieux monde d'exploitation, d'oppression coloniale, dans lequel les masses ouvrières n'ont aucun droit, est en train de crouler sous la puissante poussée du mouvement de libération des peuples; il fait déjà entendre des craquements sinistres, annonciateurs d'une catastrophe pour les classes dirigeantes. Pour maintenir les peuples dans un état d'asservissement, les impérialistes créent des blocs militaires agressifs tels l'O.T.A.N. et l'O.T.A.S.E. qui, d'une part, sont dirigés contre le système socialiste en tant que principal bastion de la liberté et du bien-être des peuples et, d'autre part, exercent la fonction de gendarme face au mouvement de libération nationale et de libération des masses populaires qui luttent pour abattre le pouvoir des exploités.

Les prétendues unions économiques des impérialistes ont les mêmes buts. Les dirigeants des puissances occidentales cachent pas les liens directs qui existent par exemple entre l'organisation économique du Marché commun et l'alliance agressive de l'O.T.A.N. Ils aiment souligner que leurs unions économiques sont aussi appelées à jouer un grand rôle dans la réalisation de la "défense de l'Occident", c'est-à-dire de la politique agressive des impérialistes.

Il ne faut naturellement pas exagérer les possibilités des unions impérialistes internationales. L'Occident a beau exalter l'idée de l'intégration européenne, on ne peut manquer de constater que les alliances créées par les impérialistes n'arrivent à éliminer ni les profondes contradictions internes, ni les défauts propres au monde capitaliste. Les blocs et les alliances militaires dirigés par les Etats-Unis se trouvent souvent en état de crise à cause des divergences profondes qui existent entre les principales puissances impérialistes. Les intérêts d'un petit groupe de puissances impérialistes se heurtent aux intérêts des autres peuples capitalistes, à ceux de tous les peuples. Tous ces faits ne peuvent qu'affaiblir les unions et les alliances impérialistes.

S'il est vrai que nous ne devons pas surestimer les forces de l'adversaire, nous ne devons pas non plus les ignorer. Nous agirions en myopes et en imprudents si nous ne tenions pas compte des intentions et des actions de ceux qui dirigent l'intégration européenne. Les communistes luttent contre ceux qui tentent d'utiliser le Marché commun et les autres unions du même genre à la préparation d'une nouvelle guerre et d'une course accélérée aux armements, contre ceux qui cherchent à exercer par l'intermédiaire du Marché commun et de toutes autres unions du même genre une pression d'ordre économique et politique sur les autres pays et notamment sur les jeunes Etats souverains en voie de développement.

Nous avons dénoncé et continuerons à dénoncer les conséquences dangereuses de l'intégration capitaliste pour les masses ouvrières. Mais nous tenons en même temps compte des tendances objectives à l'internationalisation de la production dans le monde capitaliste et réglons notre politique et nos initiatives économiques en conséquence.

Nous voyons la menace que font planer les milieux impérialistes en cherchant à exploiter les avantages de l'intégration européenne occidentale pour opérer, entre Etats, des regroupements économiques fermés, de caractère agressif. Cette politique de l'Occident entrave le développement du commerce mondial et de la coopération entre les associations économiques des deux systèmes. En revanche, les Etats socialistes avancent des propositions tendant à développer les relations commerciales internationales entre les pays des deux systèmes.

Nous sommes partisans de la coopération avec les pays capitalistes dans le domaine de la production. A maintes reprises déjà, les pays socialistes ont proposé aux Etats européens occidentaux de coopérer dans le domaine des matières premières déficitaires, des réserves d'énergie, de l'exploitation en commun des voies maritimes, etc...

Mais en même temps, puisque les impérialistes tendent surtout, dans les conditions actuelles, à unir leurs propres forces, nous, communistes, arrivons à une autre conclusion. Au front uni des forces de l'impérialisme, la communauté socialiste opposera une union encore plus étroite, fondée sur une véritable égalité, sur une communauté d'intérêts et sur des objectifs éminemment humains."

(Rinascita, n° 18 du 8 septembre 1962)

6 - L'URSS et l'Europe occidentale

La revue hebdomadaire "Entreprise" estime que l'URSS a plusieurs raisons de modifier son comportement vis-à-vis de l'Europe occidentale.

Il existe d'abord les raisons commerciales. En URSS, il manque souvent de produits agricoles et l'on enregistre des difficultés industrielles du fait du retard de certaines industries russes ou surtout de certaines économies des pays satellites. Les échanges entre l'Est et l'Ouest sont devenus une nécessité aux yeux de l'URSS. Cette nécessité des échanges Est-Ouest se double de l'intérêt que représente la dislocation du Marché commun et de son unité politique, grâce aux relations bilatérales avec les Etats membres les moins intégrés de l'Europe occidentale, l'Italie et la Grande-Bretagne.

"Entreprise" estime que ce revirement de l'attitude politique et commerciale de l'URSS ne peut laisser les industriels

indifférents, et cela pour trois raisons :

- d'une part, si l'Angleterre entre dans le Marché commun, elle poussera les échanges entre l'URSS et l'Europe;
- d'autre part, des concurrents, italiens notamment, ont dès à présent le souci de bénéficier du changement d'attitude soviétique;
- enfin, le fait que le parti communiste tienne compte du Marché commun comme d'un fait acquis ne signifie pas qu'il va s'endormir, au contraire; en renouvelant leur esprit et leurs cadres, les syndicats communistes risquent fort de devenir, demain, plus virulents qu'il l'étaient depuis 1959.

(Source : Entreprise, 29 septembre 1962)

7 - Le Marché commun vu par les économistes soviétiques

Du 27 août au 3 septembre 1962, des économistes communistes de vingt-trois pays se sont réunis à Moscou pour examiner les problèmes posés par l'intégration européenne. Le débat s'est engagé sur la base d'un rapport qui analyse la nature et le fonctionnement des Communautés européennes, considérées comme "réactionnaires, agressives et colonialistes", et conclut dans les termes suivants :

"L'Union soviétique et les autres pays socialistes proposent de convoquer une conférence internationale, qui étudierait les problèmes du commerce et examinerait la question de la constitution d'un organisme commercial international englobant toutes les régions et les pays du monde sans aucune discrimination. La convocation d'une telle conférence est soutenue par nombre de pays qui se prononcent contre la politique des groupements économiques fermés, constitués par les puissances occidentales.

Les immenses avantages que toutes les nations pourraient retirer de ces propositions sont parfaitement évidents. L'accroissement du volume du commerce international aura sans aucun doute un effet favorable sur l'économie des différents pays du monde et contribuera à élever le niveau de vie des peuples.

Pratiquant une politique d'extension des relations économiques, l'Union soviétique préconise la compétition économique pacifique des deux systèmes, ce qui est conforme aux intérêts vitaux des peuples de tous les pays.

Les communistes, toutes les forces progressistes, luttent avec esprit de suite contre les tentatives d'utiliser l'"intégration" à des fins agressives impérialistes, démasquent ses conséquences dangereuses pour les masses populaires.

"En même temps, indique le camarade Krouchtchev, nous prenons en considération les tendances objectives à l'international-

lisation de la production qui agissent dans le monde capitaliste et conformément à cela nous édifions notre propre politique et nos mesures économiques. Sous ce rapport se pose la question sur la possibilité de la coopération économique et de la compétition économique pacifique, non seulement entre certains Etats ayant différents systèmes sociaux, mais aussi entre leurs groupements économiques."

La vie met de plus en plus en avant la nécessité de développer les relations commerciales sur un pied d'égalité et à l'avantage réciproque entre tous les pays européens, quels que soient leurs régimes sociaux. Les peuples veulent voir l'Europe se développer dans les conditions de la coexistence pacifique et de la compétition, de la coopération économique sur un pied d'égalité et du commerce réciproquement avantageux."...

"La vie montre que les "organisations internationales monopolistes d'Etat qui surgissent sous le mot d'ordre d'"union", de l'atténuation du problème des marchés, ne sont en fait que des formes nouvelles de repartage du marché capitaliste mondial et deviennent des foyers de frictions et de conflits aigus".

(Europe-Documents, 10 septembre 1962)

M. Emilio Serimi, expert en économie du parti communiste italien, a donné sur la C.E.E. un avis s'écartant des déclarations officielles russes.

"La croissance économique des Six a été, en 1958, plus forte que celle des autres pays", déclare le rapport, qui poursuit : "On ne peut nier que cette tendance se soit accentuée au cours des dernières années".

M. Serimi a déclaré qu'il "s'était révélé injustifié" de s'opposer au processus d'intégration européenne en arguant du fait que ce processus provoquerait une forte baisse de la production dans de nombreux secteurs économiques.

M. Arzumanyan, membre de l'Académie des sciences de l'URSS, a déclaré à l'issue de la réunion: "La classe laborieuse doit répondre à la conjuration internationale des monopoles qui se manifeste par les intégrations, en intensifiant sa lutte contre les monopoles et en consolidant son unité sur le plan international."

M. Arzumanyan a en outre déclaré que le socialisme mondial devenant un facteur décisif de l'évolution sociale, la classe laborieuse des pays capitalistes se trouve dans une position très favorable pour obtenir, par la lutte, des résultats concrets.

Selon M. Arzumanyan, le Marché commun n'élimine pas les contradictions du capitalisme, mais les aggrave. Dans une autre partie de son discours, il a cependant déclaré que "le Marché

Relations extérieures

commun offre au monde le spectacle d'une véritable révolution technique et scientifique, impliquant une refonte de la structure industrielle capitaliste et de ce fait la création d'un marché plus étendu".

(Tass - Reuter - A.P. - Nieuwe Rotterdamse Courant - 4.9.1962)

Chronologie

Agriculture

- 3 septembre Déclaration de M. Peyrefitte relative aux conséquences de la politique agricole commune sur l'agriculture française.
- 5 septembre Critique de l'agriculture néerlandaise quant aux propositions de la Commission de la C.E.E. relatives aux produits laitiers.
- 17-18 septembre Réunion des ministres de l'agriculture de la Communauté à Bruxelles.

Energie

- 15 septembre Entretiens de MM. Spaak et Spinoy avec la Haute Autorité, relativement au marché charbonnier belge.
- 18-22 septembre Visite d'une délégation de la Commission de l'énergie du Parlement européen en RFA.

Transports

- 27 septembre Réunion des ministres des transports à Bruxelles.

1 - Déclaration de M. Peyrefitte au sujet des conséquences de la politique agricole commune

Président le comité agricole de Sablé (Sarthe), M. Alain Peyrefitte, secrétaire d'Etat à l'information, a notamment déclaré :

"Le Marché commun va servir de ballon d'oxygène pour l'agriculture française. Le jeu de la préférence communautaire, sans aucun doute, fera bénéficier la France d'une très large partie des débouchés dans les cinq autres pays, qui sont pour la plupart de très gros importateurs de denrées alimentaires. Bien que cette augmentation doive porter principalement sur la viande de boeuf et les céréales fourragères, d'autres productions, telles que les fruits et légumes, devraient profiter amplement de ce nouveau marché. Elles le feront si elles savent s'adapter à la concurrence étrangère.

Si les délégués français à Bruxelles se sont montrés des négociateurs tellement opiniâtres, c'est qu'ils défendaient les principes fondamentaux du marché commun, mais du même coup, les intérêts essentiels de l'agriculture française.

Le marché commun agricole pouvait être mis en danger par certaines demandes faites par les Britanniques à propos de leur adhésion à la Communauté européenne. Le gouvernement français a défendu si vigoureusement ses agriculteurs au cours de ces négociations, qu'on l'a accusé d'être hostile à la candidature britannique.

Là n'est pas, bien sûr, l'objet du débat, a conclu M. Peyrefitte. Par delà ses intérêts, la France défend l'Europe, qui ne peut se faire sans la participation de l'agriculture et sans l'appui des agriculteurs."

2 - Une critique du Conseil néerlandais de l'agriculture ("Landbouwschap")

Dans une lettre adressée au ministre de l'agriculture et de la pêche, le Conseil néerlandais de l'agriculture ("Landbouwschap") critique le projet de règlement de la Commission de la C.E.E. concernant une politique commune des produits laitiers dans la C.E.E.

Le Conseil regrette notamment la décision du Conseil de ministres de la C.E.E. de reporter du 1er novembre 1962 au 1er avril 1963 l'entrée en vigueur du règlement. Il doute que le projet de règlement ouvre des perspectives de développement du commerce extérieur.

(Le "Handels et Transport Courant" du 5.9.1962)

Chronologie

- 12-13 septembre Réunion à La Haye des ministres du travail et des affaires sociales de la Communauté.
- 20 septembre Première réunion à Genève du Comité de contact institué entre la Commission de la C.E.E. et le B.I.T.